Chapitre VIII

L'avenir de la radio

LA RADIODIFFUSION sonore a fait son apparition au Canada vers 1920. Après une pénible mise en train, elle a progressivement pris des forces pour connaître enfin la prospérité. Elle est devenue une force très puissante, une partie intime et essentielle de notre vie quotidienne. C'est plus tard, presque exactement au milieu du vingtième siècle, que la télévision a fait ses débuts canadiens.

Cette grande invention devait avoir de profondes répercussions sur la radio; mais on aurait tort d'en conclure que la télévision a sonné le glas de la radio tout comme l'automobile a sonné celui du cabriolet. Nous ne croyons pas que la télévision rende la radio désuète, pas plus que les services réguliers de transport aérien ne l'ont fait pour les chemins de fer. Il faut cependant évaluer soigneusement la nature et l'importance du contrecoup de la télévision sur la radio afin que nous puissions déterminer la façon dont on pourra le plus efficacement utiliser la radio à l'avenir.

Contrecoup de la télévision sur la radio

A mesure que les émissions télédiffusées se généralisaient par tout le Canada, l'auditoire de la radio se mit à diminuer le soir. Il en est inévitablement résulté que les commanditaires commerciaux ont commencé à retirer leurs fonds de publicité des émissions radiophoniques de la soirée pour les verser à la télévision. Les recettes commerciales nettes des émissions radiodiffusées de Radio-Canada, qui avaient atteint un sommet d'environ deux millions et demi de dollars en 1953, on commencé à s'amenuiser et n'étaient plus que de $1,700,000 durant l'année financière close le 31 mars 1956. Il s'ensuit naturellement

que non seulement Radio-Canada a perdu les recettes que lui rapportaient autrefois certaines émissions radiophoniques commerciales, mais qu'elle doit aussi consacrer des ressources à remplacer ces émissions par des émissions non commanditées. On a apparemment constaté, aux États-Unis comme au Canada, que ce sont les émissions commerciales radiodiffusées en réseau le soir qui ont été le plus touchées. Les émissions en réseau de la journée s'en tirent assez bien et les émissions d'intérêt local, de leur côté, tiennent fort bien le coup; elles ont même souvent fait des progrès grâce aux efforts énergiques déployés par les directeurs des postes. Les émissions d'ordre national, indépendantes des réseaux, continuent à bien rapporter, sans être cependant tout à fait aussi lucratives qu'autrefois.

Bien que «la radio semble avoir abandonné le salon pour s'installer dans d'autres pièces du foyer et dans l'automobile»[1], les témoignages semblent confirmer qu'un grand nombre de Canadiens continuent à écouter la radio assidûment, même s'ils ne le font plus de la même façon qu'autrefois. Si la famille ou le groupe social a pris l'habitude de regarder la télévision dans la salle commune de nos foyers canadiens, bon nombre de personnes écoutent encore la radio dans leur cuisine, dans leur chambre à coucher, au bureau, à l'atelier ou dans leur voiture. Les porte-parole de Radio-Canada ont déclaré, au cours de nos audiences, que même si l'auditoire des émissions radiophoniques de la soirée a diminué, il y a, chaque semaine, autant de gens qui écoutent la radio qu'avant l'avènement de la télévision. D'après leurs calculs, les auditeurs sont tout aussi nombreux mais écoutent la radio moins fréquemment[2].

A mesure que les émissions de télévision commenceront plus tôt dans la journée, ce qui ne peut pas manquer de se produire tôt ou tard, la radio n'aura plus le quasi monopole des ondes, le matin et l'après-midi, dont elle jouit actuellement cinq jours par semaine. Mais, de l'avis de la plupart des radiodiffuseurs, même alors, et quand bien même la télévision commencerait ses émissions à 7 heures ou huit heures du matin, la radio pourra, pendant la journée, résister à la télévision mieux qu'en fin d'après-midi ou que le soir. Ce qui se passe aux États-Unis depuis dix ans semble appuyer cette prédiction. Au cours des quelques années qui ont immédiatement suivi l'invasion massive des émissions télédiffusées aux États-Unis, après la seconde

[1] Pièce 108, p. 1.

[2] Témoignages, p. 8021.

Grande Guerre, la radio a eu bien du mal à maintenir l'équilibre de ses finances. Mais on a l'impression qu'il s'est produit ces dernières années un renouveau d'attention pour les émissions radiophoniques de la journée dans ce pays. Au Canada comme aux États-Unis, les appareils de radio ont continué à bien se vendre ces dernières années.

Cela s'explique aisément. Pour jouir pleinement de la télévision, il faut à la fois regarder et écouter. La télévision exige de son auditoire beaucoup plus d'attention que la radio. La ménagère peut faire sa pâtisserie ou sa vaisselle en écoutant avec délices, à la radio, les toutes dernières aventures de Julie Surprenant. Mais combien de gâteaux mal cuits et de vaisselle sale aurions-nous au pays si un trop grand nombre de ménagères se laissaient trop fréquemment tenter par les mêmes aventures présentées à la télévision pendant la journée ! Citons encore les chauffeurs de taxi, les boutiquiers et bien d'autres qui peuvent écouter la radio pendant leurs heures de travail, et ne s'en privent pas, mais qui auraient bien du mal à vaquer à leurs occupations en regardant la télévision.

En somme, il paraît incontestable que la radio ne peut pas se contenter d'agir comme si ce brillant louveteau de la famille des organes de contact collectif n'existait pas, et qu'une partie de l'auditoire et des recettes antérieures de la radio continuera à bifurquer vers la télévision. Nous n'en demeurons pas moins convaincus que la radio gardera une mission essentielle à remplir, même si cette mission doit différer quelque peu de ce qu'elle était autrefois.

Rôle nouveau de la radio

Selon les nombreux témoins qui ont abordé cette question, que la radio «ait d'une façon générale abandonné le salon» indique qu'il faut réviser totalement notre conception de son rôle. L'Association des humanités du Canada a fait remarquer que, loin d'avoir anéanti la radio, la croissance phénoménale de la télévision lui a servi de stimulant. Le Conservatoire royal de musique de Toronto, la Société symphonique de Vancouver et bien d'autres semblent convaincus que la radio convient mieux que la télévision à la diffusion de la belle musique. D'autres ont affirmé que, jusqu'à l'heure actuelle du moins, la radio a donné des informations meilleures, plus complètes et plus satisfaisantes que la télévision. D'autres encore ont signalé que le rythme croissant de la vente des appareils de radio confirmait la popularité des émissions radiophoniques.

Par contre, certains genres d'émissions rendent mieux à la télévision qu'à la radio. Citons, par exemple, tous les genres dramatiques, les spectacles de music-hall, l'opéra et la danse, la comédie musicale, les manifestations sportives et enfin, ce qui est loin d'être négligeable, toutes les émissions enfantines, y compris la musique. Bref, la télévision excelle dans les émissions, qui sont légion, où l'élément visuel joue un rôle important, tandis que la radio conserve l'avantage dans les domaines où l'élément sonore est prépondérant.

On en déduit donc que même si la télévision atteint maintenant autant de Canadiens que la radio, cette dernière devrait donner relativement plus de musique et d'informations, et relativement moins de théâtre et de spectacles de music-hall. Il semble d'ailleurs que les entrepreneurs de radiodiffusion ont relevé le défi car ils ont déjà commencé à adapter leurs programmes aux nouvelles circonstances. On s'attarde moins maintenant à présenter à la radio des émissions compliquées, longues et spectaculaires. Dans ce domaine, la radio n'a aucune chance de faire concurrence à la télévision ni sur le plan esthétique ni sur le plan commercial. Les entrepreneurs de radiodiffusion comprennent également de plus en plus qu'en raison de la nature même des deux organes il faut en général relativement plus de temps pour présenter une bonne émission à la télévision que n'en exige une émission de même nature et de même qualité à la radio. Il faudrait par conséquent se préoccuper davantage, comme on a déjà commencé à le faire, de tirer un meilleur parti du caractère kaléidoscopique auquel se prêtent les émissions radiodiffusées, de cette succession assez rapide en un espace de temps assez court d'une série d'incidents variés qu'on ne pourrait traiter aussi adéquatement à la télévision qu'en leur consacrant plus de temps.

Il ne faut pas en conclure que la radio devrait abandonner complètement les émissions du genre dramatique qui gagnent d'ordinaire énormément à être vues en même temps qu'entendues. Mais il faut y déployer beaucoup d'imagination et d'ingéniosité. Il se peut fort bien que, pour certaines pièces, un groupe de voix sans corps, judicieusement assorti et dirigé, rende l'action plus palpitante, la poésie plus éthérée, la comédie plus croustillante ou la tragédie plus poignante qu'une représentation visuelle ne saurait le faire.

La radio devrait également, nous semble-t-il, s'efforcer de tirer profit d'une opposition consciente et voulue des programmes de la

radiodiffusion et de ceux de la télévision. Par exemple, en semaine, de nombreux postes émetteurs de télévision consacrent la plus grande partie des deux heures qui suivent la sortie des classes à des émissions enfantines, ce qui nous paraît fort approprié. Pendant ce temps, les postes de radio peuvent non seulement accaparer un auditoire appréciable et disponible, mais aussi rendre de réels services publics en diffusant des émissions plus à la hauteur des adultes, telles que des commentaires sur les affaires publiques et les questions sociales, des revues de l'actualité, de la musique sérieuse, légère ou populaire. Dans les limites des contingences économiques et d'une bonne organisation générale des programmes de chaque organe, il nous semble possible que le nombre total des auditeurs et des téléspectateurs s'accroîtrait si on avait recours à ce genre d'opposition réfléchie pour l'établissement des programmes aux heures où la télévision et la radio se trouvent simultanément en ondes dans la même région. Nous nous rendons bien compte, naturellement, qu'on ne peut guère s'attendre à ce que tous les postes de télévision et de radio d'une région quelconque parviennent à mettre au point une organisation de ce genre, mais Radio-Canada peut certainement le faire avec ses propres postes, comme aussi les entrepreneurs privés qui exploitent à la fois un poste de radio et un poste de télévision dans la même localité.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent au sujet du nouveau rôle de la radio vise principalement la radiodiffusion sonore s'adressant à des foyers qui ont à la fois la télévision et la radio. Mais faut-il oublier les 1,700,000 foyers qui n'ont pas encore la télévision ? Faut-il oublier les trois millions et plus de Canadiens qui ne se trouvent pas encore, et qui ne seront peut-être pas de sitôt à la portée des ondes d'un poste de télévision ? Faut-il oublier les auditoires spéciaux, comme les chauffeurs de taxi et les boutiquiers, dont nous avons déjà parlé, qui ne peuvent pas regarder la télévision et qui doivent par conséquent s'en tenir exclusivement à la radio ? Ou faut-il encore oublier les nombreuses personnes qui écoutent la radio dans leur chambre à coucher ou dans leur cuisine pendant que les jeunes ont les yeux rivés à l'écran de télévision dans le salon ? La radio dispose encore d'un vaste auditoire en puissance et le conservera, même quand la télévision sera beaucoup plus près de son point de saturation. Le radiodiffuseur doit continuer à desservir cet auditoire. On pourrait même aller jusqu'à dire que ces centaines de milliers de Canadiens que la

télévision n'atteindra pas de sitôt ont peut-être droit à des services de radio encore meilleurs, maintenant que la télévision fait bénéficier d'un nouveau service les gens qui demeurent dans les régions à population plus dense.

Nous ne sommes pas assez versés en l'art de la radiodiffusion pour nous permettre de déterminer avec précision l'avenir de la radio et de l'organisation de ses programmes. Nous pouvons toutefois résumer nos opinions en cette matière de la manière suivante:

a) en dépit de la télévision, la radio n'est pas appelée à disparaître;
b) on se doit de continuer à assurer de bons services de radio aux plusieurs millions de Canadiens qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas regarder la télévision;
c) on devrait améliorer quelque peu les services destinés aux centaines de milliers de Canadiens qui demeurent dans les régions de notre pays à population clairsemée et qui n'ont guère l'espoir d'être atteints par la télévision d'ici plusieurs années;
d) les radiodiffuseurs, tout comme les auditeurs et téléspectateurs, tireront profit d'une opposition réfléchie et bien entendue des programmes de la radio et de la télévision;
e) la radio et la télévision sont deux organes dont aucun n'est subordonné à l'autre mais qui se complètent mutuellement;
f) la radio peut être supérieure à la télévision dans les genres d'émissions où l'élément sonore prédomine;
g) la radio ne peut pas, en général, faire concurrence à la télévision avec succès dans la production d'émissions spectaculaires et ne devrait par conséquent se lancer dans ce genre de production qu'assez rarement; et
h) par-dessus tout, les radiodiffuseurs doivent appliquer l'imagination, l'ingéniosité et l'esprit inventif dont ils ont si abondamment fait preuve par le passé, à la recherche continuelle de nouveaux procédés, de nouvelles manières d'atteindre efficacement un auditoire qui existe toujours, et faire ainsi de la radio, sous certains de ses aspects du moins, un instrument meilleur et plus satisfaisant qu'il ne l'était avant la venue de la télévision.

Amélioration et élargissement des services

Si l'on accepte le paragraphe précédent comme cadre d'ensemble des idées directrices de la radiodiffusion sonore au cours des prochaines

années, il serait évidemment absurde de s'attendre à une réduction quelconque soit des dimensions du matériel de radiodiffusion sonore soit des sommes annuelles requises pour son exploitation. Il faudra même vraisemblablement agrandir les installations matérielles. Quant aux frais d'exploitation, les économies qu'on pourrait réaliser par la réduction des émissions radiophoniques onéreuses seront largement contrebalancées par les frais supplémentaires qu'entraîneront l'élargissement des services et les autres augmentations des frais d'exploitation.

Avant de tenter de déterminer où et comment il faudrait améliorer et élargir les services de radio, nous voulons dire un mot des services actuels.

Selon les meilleurs renseignements que nous ayons pu obtenir, environ 97 p. 100 de la population totale du Canada se trouve maintenant à la portée d'un ou de plusieurs postes de radio à modulation d'amplitude[1]. Le réseau Trans-Canada atteint 89 p. 100 de la population, le réseau Français 43 p. 100 et le réseau Dominion 80 p. 100. A eux trois, les réseaux de Radio-Canada atteignent 96 p. 100 de la population, n'en laissant que 1 p. 100 hors d'atteinte d'au moins un réseau. Il est intéressant de constater que les postes de Radio-Canada exploités par la Société elle-même au réseau Trans-Canada atteignent 83 p. 100 de la population totale, ceux du réseau français 31 p. 100 et ceux du réseau Dominion 26 p. 100[2].

Nous avons appris avec quelque étonnement qu'il n'y a pas moins de 74 p. 100 de notre population totale qui soit à la portée d'au moins quatre postes de radio pendant la journée. Le soir, ce pourcentage tombe à environ 43 p. 100 par suite de l'intensification de l'interférence de postes lointains à bandes communes ou à bandes adjacentes. Le tableau qui suit donne le pourcentage de la population en mesure d'entendre un, deux, trois ou quatre postes de radio canadiens ou davantage:

POPULATION À LA PORTÉE D'UN POSTE DE RADIO CANADIEN OU PLUS

Population atteinte par	*Le jour*	*Le soir*
Un poste	7%	15%
Deux postes	10%	17%
Trois postes	6%	12%
Quatre postes ou plus	74%	43%
	97%	87%

[1] A l'exclusion des installations militaires.

[2] Le poste CJBC de Toronto est le seul qui appartienne à Radio-Canada dans ce réseau.

Il semble à première vue que le service assuré par la radio au Canada est excellent. Et il ne fait aucun doute qu'il le soit. Pourtant, il y a encore près d'un demi-million de personnes dans notre pays qui ne peuvent pas, à moins de conditions atmosphériques exceptionnelles, recevoir les ondes d'un seul poste émetteur canadien. Après avoir étudié tous les aspects de cette question avec nos conseillers financiers et la Direction de Radio-Canada, nous croyons qu'il serait bon d'élaborer un programme restreint d'élargissement des services de radio.

Notons ici que, jusqu'à la fin du présent chapitre, nous ne parlerons plus que de Radio-Canada. Ce n'est pas que de nouveaux permis de radiodiffusion sonore privée ne seront plus émis au cours des années à venir. On continue à en émettre de nouveaux tous les ans, malgré la rude concurrence de la télévision. Mais il est peu probable que les radiodiffuseurs privés demandent des permis dans les régions qui ont peu d'intérêt économique. Quels que soient les services de radio assurés dans ces régions, il est vraisemblable qu'ils le seront par Radio-Canada avec l'appui de fonds publics.

Nous recommandons un élargissement restreint des services de radio afin de donner satisfaction à environ la moitié des 500,000 personnes qui ne peuvent encore recevoir les ondes d'aucun poste de radio canadien, ainsi qu'à 250,000 autres personnes qui, bien que se trouvant à la portée de postes de radio canadiens, ne bénéficient que de services insuffisants et trop intermittents. Malgré cette recommandation visant à l'élargissement des services, quelque 250,000 personnes resteront encore hors d'atteinte de la radio canadienne; mais il nous paraît impossible, sur le plan financier, de faire bénéficier ces localités très éparses des services de radio au cours des six années auxquelles se rapportent nos prévisions.

Le programme d'élargissement comportera, au cours des six années en question, l'érection de quatre nouveaux émetteurs d'une puissance variant de 250 watts à 50,000 watts, le remplacement des installations désuètes de Grand-Falls (Terre-Neuve), et Halifax (Nouvelle-Écosse), une certaine augmentation de puissance à Sydney (Nouvelle-Écosse), la construction de 97 relais de faible puissance dont le prix variera entre $5,000 et $15,000 chacun, l'établissement des fonds de réserve nécessaires à l'érection de quatre nouveaux émetteurs et de trente relais de faible puissance en prévision de l'accroissement et des déplacements futurs de la population.

La phase la plus importante de ce programme est l'érection des 97 relais de faible puissance et des quatre nouveaux émetteurs figurant dans nos prévisions de six ans et représentant des immobilisations totales de près de deux millions de dollars. Ces nouvelles installations seront établies dans les régions lointaines de chaque province, sauf l'Île-du-Prince-Édouard qui ne donne évidemment pas lieu aux mêmes difficultés que les autres provinces. Les immobilisations de fonds prévus par le programme d'expansion atteindront un total d'environ $3,300,000, y compris un million de réserve en prévision de l'accroissement et des déplacements futurs de la population.

Ainsi que nous l'exposons en détail à l'Annexe XII, ces immobilisations de $3,300,000 destinées à l'expansion des services sont comprises dans le chiffre global d'un peu plus de 18 millions de dollars qui représente le total des capitaux requis au cours des six prochaines années pour que la radio continue à fonctionner à un niveau qui nous paraît convenable. Après déduction des recettes commerciales, nous avons évalué que les frais nets d'exploitation de Radio-Canada pour la radio passeront du chiffre actuel de $12,800,000 par an à environ $16,500,000 pour l'année qui se terminera le 31 mars 1963.

Le réseau Dominion

Doit-on conserver deux réseaux de radio de langue anglaise en dépit de l'essor extraordinaire de la télévision et de l'augmentation des frais d'exploitation de la radio ? Sur cette question, nous n'avons guère entendu que les avis d'organismes en rapport étroit avec la production ou l'angle commercial de la radiodiffusion. Certains postes privés ont opté en faveur du maintien du réseau Dominion en demandant toutefois qu'on tente par tous les moyens d'en améliorer le rendement commercial. D'autres ont émis l'avis qu'on devrait maintenant abandonner ce réseau et que Radio-Canada devrait faire porter tout son effort sur le maintien et, si possible, l'amélioration de la qualité des émissions du réseau Trans-Canada.

Le réseau Trans-Canada et le réseau français atteignent maintenant, à eux deux, 95 p. 100 de la population totale. Il n'y a que 1 p. 100 de la population qui ne soit atteinte que par le réseau Dominion. Radio Canada a admis que, si l'on décidait d'abandonner le réseau Dominion, il serait possible d'affilier quelques postes privés supplémentaires au réseau Trans-Canada et de faire ainsi bénéficier

d'un service national les quelques régions exclusivement desservies par le réseau Dominion. Les représentants de Radio-Canada ont fait remarquer toutefois qu'il serait difficile de persuader les commanditaires de faire les frais de nouveaux postes sur le réseau Trans-Canada et que, de plus, le réseau Dominion représentait le meilleur moyen de travailler en collaboration avec les postes privés à l'établissement des programmes. Radio-Canada est d'avis qu'en abandonnant le réseau Dominion on perdrait un précieux moyen de faire parvenir les émissions nationales à un auditoire assez considérable qui n'écoute habituellement pas les postes de Radio-Canada. Il résulterait probablement aussi de cet abandon que les postes privés actuellement affiliés au réseau Dominion diffuseraient à l'avenir moins d'émissions canadiennes.

Ainsi que nous l'avons noté au chapitre III, le poste CJBC, source des émissions du réseau Dominion, offre un programme assez mal équilibré au cours de ses quelque dix-huit heures quotidiennes d'activité. Cependant, au cours des quatre ou cinq heures qu'il consacre chaque jour à son rôle de centrale de réseau, il a des émissions habituellement variées et intéressantes. Nous reconnaissons tout le poids de l'argument que ce réseau fait parvenir de bonnes émissions nationales, ne serait-ce qu'en nombre assez restreint, à un auditoire qu'on n'atteindrait peut-être pas autrement. Mais la suppression du réseau comporterait aussi des avantages certains. On économiserait dès le départ environ $600,000 par an. Même si la Société Radio-Canada a raison d'affirmer qu'en réduisant les frais et en augmentant les recettes commerciales elle peut réduire la dépense annuelle nette à quelque $300,000, il n'en demeure pas moins que l'accumulation de ce déficit annuel, qui risque d'ailleurs avec le temps d'augmenter plutôt que de diminuer, est un fait qu'on ne peut pas se permettre de prendre à la légère.

Compte tenu de l'assez faible rentabilité de l'exploitation de quelque réseau que ce soit, nous doutons sérieusement qu'il soit sage de conserver le réseau Dominion, maintenant que la télévision, avec les frais énormes qu'elle entraîne et sa puissance de pénétration, est passée dans les habitudes quotidiennes d'une grande partie du Canada. Nous sommes enclins à partager l'opinion de ceux qui estiment qu'en matière de radiodiffusion sonore, la Société ne devrait pas disperser ses efforts sur deux réseaux mais devrait consacrer tout son talent et toute son énergie à faire du Trans-Canada un réseau hors ligne.

Il y a toutefois tant d'arguments valables pour et contre l'abandon du réseau Dominion que nous préférons nous borner à signaler que nous sommes enclins à favoriser l'abandon du réseau et que nous exhortons le Bureau des gouverneurs de la radio-télévision, dont nous préconisons la création, à étudier cette question le plus tôt possible et à décider si, à son avis, il serait dans l'intérêt public de maintenir le réseau Dominion, ou au contraire de le supprimer et de renforcer le réseau Trans-Canada.

Le grand Nord

Les seuls services canadiens de radio actuellement disponibles dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Labrador et le nord du Manitoba et de la Colombie-Britannique émanent de huit postes de très faible puissance situés à Whitehorse, Dawson et Watson-Lake dans le Yukon, à Aklavik et Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, à Fort-Nelson en Colombie-Britannique, à Fort-Churchill au Manitoba et à Goose-Bay au Labrador[1]. Tous ces postes sont exploités par le personnel de l'Armée canadienne ou celui du ministère des Transports et reçoivent, sur ruban ou sur disque, des enregistrements des émissions en réseau de Radio-Canada. Ces enregistrements sont habituellement livrés par l'Aviation royale du Canada. De plus, les postes de 50,000 watts de Radio-Canada installés à Watrous en Saskatchewan et à Lacombe en Alberta sont entendus aux confins méridionaux des régions nordiques. La réception des émissions des postes à ondes courtes de Radio-Canada installés à Sackville est d'habitude fort peu satisfaisante.

Les commissaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont soumis chacun un mémoire où ils demandent de façon énergique et convaincante une amélioration de services dont Radio-Canada avoue sans ambages la défectuosité. Bien que la population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne représente que 32,000 habitants (moitié blancs et moitié Indiens ou Esquimaux), ces gens ont, plus que leurs concitoyens, besoin de radio canadienne, non seulement parce qu'ils sont isolés du courant normal de la vie nationale mais aussi parce qu'en bien des régions les émissions soviétiques, et plus rarement les émissions américaines, leur parviennent plus clairement et avec plus d'actualité que les émissions des postes locaux. Au dire du commissaire du Yukon, il n'y aurait rien de surprenant à ce que les

[1] Un neuvième poste, à Hay-River (T. du N.-O.), a cessé de fonctionner.

directeurs de la radio soviétique considèrent nos territoires du nord «comme un champ de bataille intéressant où peuvent s'affronter, grâce à la radio, les idéologies soviétiques et américaines, alors que le point de vue du Canada en est totalement absent»[1].

Les services de radio canadiens sont maintenant insuffisants dans le Nord non seulement en raison de la faiblesse des postes (de 25 à 50 watts), et de la désuétude et du long service de la plus grande partie du matériel d'émission, mais aussi parce que les difficultés de transport font que certaines des émissions enregistrées de Radio-Canada ont perdu leur cachet d'actualité quand elles parviennent aux auditeurs. La Direction de Radio-Canada a déclaré qu'elle pourrait assurer de bons services de radio moyennant des immobilisations de deux millions et demi de dollars réparties sur les trois prochaines années et des frais annuels d'exploitation de $450,000 après l'achèvement, en 1960, des installations indispensables. Sur ces capitaux de deux millions et demi, il faudrait prélever environ $2,200,000 pour la construction de deux postes à ondes courtes (l'un près de Vancouver et l'autre près de Winnipeg), et environ $300,000 pour la modernisation du matériel émetteur des neuf postes locaux, l'installation d'antennes à réception simultanée pour la réception des émissions sur ondes courtes, et la mise à la disposition de chaque poste local du matériel d'enregistrement et d'émission en différé dont il a besoin. Ces postes locaux seraient exploités par des sociétés ou des administrateurs du crû sous la surveillance générale de Radio-Canada et, naturellement, dans le cadre de la politique de radiodiffusion et des règlements en vigueur au Canada.

Conformément à ce programme, les émissions en réseau de Radio-Canada seraient émises sur ondes courtes de Vancouver et de Winnipeg, recueillies par les antennes spéciales des postes locaux, puis rediffusées sur la longueur d'onde régulière de chaque poste. Cela permettrait à la plupart des habitants du Nord de bénéficier de services de réseau immédiats, soit en écoutant l'un des postes locaux sur sa longueur d'onde régulière, soit en captant directement Vancouver ou Winnipeg sur les ondes courtes.

Dans le cadre normal de la radiodiffusion canadienne, des placements et des frais d'exploitation de cette ampleur nous paraissent excessifs pour un auditoire maximum de 30,000 personnes. Ces dépenses peuvent cependant fort bien se motiver si l'on tient compte des raisons

[1] Pièce n° 32, p. 5.

spéciales signalées ci-dessus. En somme, les idées qui nous ont été soumises nous ont paru non seulement raisonnables mais, aussi, dignes qu'on les appuie. Mais, précisément parce que les raisons sont spéciales, nous n'avons fait aucune place, dans nos prévisions de six ans, au projet de services de radiodiffusion dans le Nord et nous recommandons tout simplement que, si les autorités compétentes approuvent ce projet ou un autre du genre, les fonds requis, tant pour les immobilisations que pour les frais d'exploitation, ne soient pas considérés comme relevant de l'activité ordinaire de Radio-Canada mais soient fournis séparément, peut-être un peu de la même façon que les fonds spéciaux et distincts mis à la disposition du service international de Radio-Canada.

Modulation de fréquence

D'après les témoignages qui ont été soumis par écrit et verbalement à la commission, il appert qu'un certain nombre de Canadiens s'intéressent à l'un des aspects plutôt technique de la radiodiffusion sonore, savoir la modulation de fréquence (MF).

Bien qu'il ne nous ait pas été possible de nous faire une idée exacte du nombre de personnes qui écoutent sur fréquence modulée au Canada, les idées qui nous ont été soumises, et le fait que 30 postes de fréquence modulée[1] fonctionnent maintenant au Canada, semblent démontrer qu'un certain auditoire s'y intéresse.

L'un des plus grands avantages de la modulation de fréquence est qu'elle peut transmettre les sons avec une très haute fidélité et fort peu de parasites. C'est évidemment un avantage considérable pour la diffusion d'émissions telles que musique sérieuse.

Nous n'avons évidemment pas consacré beaucoup de temps à l'examen de cette question, mais nous pensons quand même que toute initiative tendant à un usage plus répandu de la modulation de fréquence en radiodiffusion sonore serait tout à l'avantage de l'auditeur.

Le service international

Les émissions du service international proviennent des studios de Montréal, d'où elles sont diffusées par une série d'émetteurs situés à Sackville (N.-B.). Bien que ce service soit administré par

[1] Tous ces postes, à l'exception d'un seul, sont à la fois MA et MF et diffusent d'ordinaire les mêmes émissions simultanément sur les deux bandes.

Radio-Canada, ses lignes de conduites sont déterminées par le ministère des Affaires extérieures et ses ressources financières sont fournies séparément par le Parlement. C'est essentiellement un instrument gouvernemental.

Nous sommes d'avis, par conséquent, que ce service échappe à notre mandat. Nous tenons cependant à mentionner qu'au cours des voyages que nous avons faits par tout le Canada, nous avons visité les installations du Service international, à Sackville, et avons constaté qu'elles représentent une réalisation technique impressionnante et qu'elles sont exploitées avec efficacité.

Chapitre IX

L'avenir de la télévision

QUAND les émissions de télévision ont commencé de façon régulière, au Canada, en septembre 1952, le pays comptait quelque 146,000 postes récepteurs. Ces appareils avaient été achetés par des Canadiens vivant à portée des émissions des postes des États-Unis. Au moment où nous avons commencé à tenir nos audiences publiques, en avril 1956, il y avait plus de 2 millions de postes récepteurs au Canada et, en décembre de la même année, soit quatre ans après la première émission canadienne de télévision, on en estimait le nombre à 2,300,000.

Comme on le voit, les postes se sont multipliés d'une façon vraiment extraordinaire. En moins de trois ans et demi, 2 millions de foyers canadiens s'étaient procuré un poste de télévision. Pour atteindre 2 millions de foyers, le téléphone a mis 75 ans et la radio, 25 ans. Jusqu'ici, le progrès de la télévision a été plus rapide au Canada que dans tout autre pays. C'est là, sans doute, un sujet de fierté et de satisfaction. On peut aussi y voir un signe que le régime appliqué dans ce domaine était bon; en tout cas, il a permis d'atteindre bien plus rapidement qu'on ne s'y attendait les résultats envisagés dans les débuts par le Gouvernement. Toutefois, un progrès aussi rapide ne va pas sans quelques inconvénients; il pose des problèmes, dont quelques-uns ont été signalés aux chapitres précédents et dont d'autres seront examinés plus loin, particulièrement dans les pages consacrées aux finances de Radio-Canada.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'expansion ou le progrès du régime canadien de télévision et l'attitude à prendre, selon nous, en face des diverses formes que peut revêtir cette expansion au cours des

prochaines années. Il est manifeste que les éléments qui ont provoqué le progrès rapide de la télévision canadienne depuis quatre ans n'ont pas perdu de leur force. La télévision est un moyen de communication où tout coûte cher, ce qui veut dire que toute expansion dans ce domaine est nécessairement dispendieuse. Il importe donc d'examiner le degré d'expansion que demandera probablement la population canadienne et de voir si nous pouvons, ou si nous devons, nous permettre d'en défrayer le coût.

Trois facteurs importants dans la croissance future de la télévision canadienne méritent de retenir notre attention. Premièrement, il y a l'extension possible du service actuel par la prolongation des heures d'émission aux postes de télévision existants. Deuxièmement, de nouveaux postes peuvent être établis dans des régions actuellement hors de portée des postes canadiens. Troisièmement, des permis peuvent être émis à de nouveaux postes dans des régions déjà desservies par un poste.

Prolongation des heures d'émission

En janvier 1956, les émissions des postes canadiens de télévision s'établissaient, en moyenne, à 62 heures par semaine. C'était moins de la moitié des heures d'émission (126.9 par semaine) de la moyenne des postes canadiens de radio et à peine plus de la moitié des heures d'émission (116 par semaine) de deux postes américains de télévision, situés à Buffalo et à Détroit, dont nous avons examiné les relevés à l'égard de la même période. D'après le chiffre que nous venons de citer, le fonctionnement de ces postes américains représentait l'équivalent de 7 heures du matin à minuit du lundi au samedi et de 10 heures du matin à minuit le dimanche. Les heures de fonctionnement du poste canadien moyen font contraste avec celles-là. En janvier 1956, elles correspondaient à peu près à ceci: de 4 heures de l'après-midi à minuit du lundi au vendredi et de 2 heures de l'après-midi à minuit le samedi et le dimanche.

De plus, les heures d'émission variaient sensiblement d'un poste à l'autre. Celles des postes anglais se situaient entre 63 et 75 heures par semaine dans le cas du secteur public et entre 42 et 88 heures dans le cas du secteur privé. Quant aux postes français, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, la journée d'émission était un peu plus courte, probablement parce qu'il y a moins de films appropriés en français.

Il ne fait aucun doute qu'il s'exerce une pression considérable en faveur de la prolongation des heures d'émission et d'un service commençant plus tôt dans la journée. Près de la moitié des appareils de réception, au Canada, se trouvent à portée des postes américains, qui commencent généralement leurs émissions tôt le matin et les poursuivent pendant toute la matinée et l'après-midi, alors que chôment les postes canadiens. En dehors de cette sollicitation qui s'exerce sur le téléspectateur canadien, il est certains genres d'émission qui conviennent mieux à une présentation dans la journée, comme les émissions à l'intention des écoles, les émissions d'intérêt agricole et les émissions destinées spécialement à la ménagère.

Il n'existe, bien entendu, aucune limite aux heures de fonctionnement des postes privés. Cependant, nous devons nous former une opinion sur les périodes de fonctionnement qui seraient souhaitables et possibles en ce qui concerne les postes de la Société Radio-Canada, afin de pouvoir estimer les frais futurs des postes et des réseaux de la Société. Toute prolongation des heures de fonctionnement reviendra cher. Des émissions plus simples peuvent passer pendant la journée, ce qui peut réduire quelque peu les frais de réalisation; mais c'est là un avantage qui risque d'être effacé, les émissions commanditées rapportant moins pendant la journée que pendant la soirée. En outre, la prolongation des heures d'émission de télévision réduira peut-être davantage les recettes provenant de la réclame à la radio, qui ont déjà diminué en soirée et en fin de semaine.

Dans le cadre de notre enquête sur l'aspect financier de l'activité de Radio-Canada (dont il sera plus longuement question au chapitre XI), nous avons demandé qu'on prépare un programme au sujet de la prolongation des heures de fonctionnement des postes de Radio-Canada, ainsi qu'un relevé estimatif de ce que coûterait une telle initiative pendant un certain nombre d'années. La direction de Radio-Canada a exprimé l'avis qu'en 1957 et 1958 (il s'agit des années financières se terminant le 31 mars) tous les postes de la Société devraient fonctionner au moins 70 heures par semaine. A l'heure actuelle, les postes de Toronto et de Winnipeg sont les seuls à atteindre ce chiffre. Puis, à compter de 1959 et jusqu'à 1962 inclusivement, l'horaire quotidien s'accroîtrait d'environ deux heures chaque année, ce qui porterait à 107½ les heures d'émission de la semaine et obligerait les postes à commencer leur journée vers 9 heures et demie du matin.

Ce programme n'aurait pas porté les heures d'émission des postes canadiens, en 1962, au niveau existant à l'heure actuelle aux États-Unis. Compte tenu du rythme auquel les heures d'émission se sont accrues outre-frontière, nous ne pouvions pas dire que le programme proposé était déraisonnable, ni qu'il allait au delà de ce que la population canadienne allait souhaiter, pour ne pas dire exiger. Toutefois, nous avons constaté que, pour prolonger ainsi les heures d'émission, il faudrait dépenser des sommes dépassant les niveaux que nous étions disposés à proposer. C'était là un des principaux éléments propres à grossir les besoins financiers futurs de Radio-Canada. Compte tenu des recettes qui proviendraient des émissions commanditées pendant la journée, une telle extension des heures d'émission ajouterait 17 millions au total net des frais annuels d'exploitation.

Nous avons donc chargé notre conseiller financier d'établir le coût estimatif d'une expansion moins rapide. Nous n'entrevoyions pas la possibilité d'éviter entièrement la prolongation des heures d'émission. Après quatre ans de progrès rapides, réalisés conformément à la demande générale, le régime de télévision ne pouvait être immobilisé brusquement à son niveau actuel. Il ne fait aucun doute que les services importants rendus aux Canadiens par la télévision s'accroîtront si les heures d'émission sont plus nombreuses. Eu égard à la place importante faite dans la soirée aux émissions de détente et de divertissement, ce qui est tout naturel, les heures ajoutées au début de l'après-midi permettraient un programme d'ensemble mieux équilibré, comprenant plus d'émissions d'information et d'enseignement. Mais, du seul point de vue du prix de revient, nous estimions que l'expansion devait se faire à un rythme plus lent que celui qu'envisageait Radio-Canada.

Notre conseiller financier a établi, avec le concours de Radio-Canada, un projet modifié que nous pouvons proposer. Il comporte, tout comme l'autre, la prolongation des heures d'émission de tous les postes de Radio-Canada, jusqu'à ce que ceux-ci fonctionnent au moins 70 heures par semaine le 31 mars 1958, au plus tard. Au cours de chacune des années subséquentes, jusqu'à 1963 inclusivement, on ajoutera graduellement de deux heures et demie à cinq heures aux émissions de la semaine. Si ce programme est appliqué, les postes de Radio-Canada offriront 88 heures et trois quarts d'émission par semaine en 1963 et ils commenceront à fonctionner, tous les jours, vers midi et quart. Malgré tout, dans six ans, les heures d'émission de Radio-Canada

ne représenteront encore que les trois quarts du chiffre actuellement atteint par les postes américains. Certains verront là la conséquence regrettable de la timidité et d'une prudence excessive. Même à ce rythme réduit, l'extension des heures d'émission coûtera très cher; elle ajoutera probablement, par étapes successives, plus de 9 millions et demi au total des frais annuels d'exploitation de Radio-Canada[1]. Nous proposons quand même cette extension, estimant que ce serait nous leurrer que d'attendre de la population canadienne qu'elle se contente d'un service de télévision d'un volume moindre. Si c'est là le service qu'exige la population, nous ne pouvons pas dire qu'il va au delà de ses moyens.

Les vœux que nous formulons sur ce point comportent une certaine extension des heures consacrées au service national de télévision mais un accroissement plus important des émissions d'intérêt local et régional offertes par les postes de Radio-Canada. Nous jugeons souhaitable et nécessaire l'extension du service national. Il y aura peut-être lieu de présenter des émissions à l'intention des écoles, des émissions d'intérêt agricole et des bulletins de nouvelles au cours des heures ajoutées au début de l'après-midi. Mais nous ne pensons pas qu'il faille nécessairement maintenir le pourcentage actuel du service national par rapport au total des heures d'émission. Si la prolongation des heures de fonctionnement des divers postes doit se faire à une cadence modérée, celui des heures du service national doit s'opérer à un rythme encore plus mesuré. Il est évidemment possible que les divers postes de Radio-Canada augmentent leurs heures d'émission à une cadence plus rapide, s'ils constatent qu'ils peuvent au moins faire leurs frais pendant les heures supplémentaires.

Établissement de nouveaux postes dans des régions non desservies

Quand les émissions de télévision ont commencé, au Canada, en 1952, on s'était fixé comme objectif de mettre le service national de télévision à la portée du plus grand nombre possible de Canadiens, d'une extrémité du pays à l'autre, dans les plus brefs délais possibles.

[1] Ainsi qu'on le verra plus clairement au chapitre XI, où nous examinons les prévisions financières, cette augmentation estimative des frais représente ce qu'il en coûtera, non seulement pour que tous les postes existants fonctionnent 70 heures par semaine, mais aussi pour que le service de tous les postes de Radio-Canada, d'ici 1963, soit porté à 88 heures et trois quarts.

D'une façon générale, on semblait alors penser que cet objectif serait passablement atteint quand 75 p. 100 des Canadiens pourraient bénéficier de ce service. A l'heure actuelle, on estime à un peu plus de 80 p. 100 la proportion des Canadiens qui sont à portée des postes canadiens de télévision. Cela ne veut pas dire que tous ces gens ont pu, ou ont voulu, acheter des postes récepteurs pour profiter de cet avantage. Bien que 80 p. 100 des Canadiens soient à portée de nos postes de télévision, seulement 60 p. 100 environ de nos foyers, d'après les estimations les plus récentes, possèdent un poste récepteur. Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux des États-Unis, où 99 p. 100 des familles vivent dans des régions desservies par la télévision et plus de 75 p. 100 ont un poste récepteur.

Quand un service coûteux est assuré grâce au trésor public, il est toujours difficile de savoir où arrêter l'extension qui le mettra à la disposition d'un plus grand nombre de ceux qui en font les frais. En théorie, comme tous les Canadiens acquittent des impôts, directs ou indirects, ils devraient tous obtenir le même service. Dans la pratique, on ne saurait atteindre à pareille égalité de traitement, et on constate que la dépense à effectuer pour étendre le service aux régions éloignées est prohibitive et non motivée. Dans un pays à population clairsemée comme le Canada, il en va de même pour de nombreux services publics. Les chemins de fer, les routes, l'électricité, les écoles et les hôpitaux sont des services qui ne peuvent être établis exactement au même moment dans toutes les régions du pays; le coût de leur établissement dans les collectivités très dispersées peut être trop élevé comparé aux avantages qu'ils comportent. Plus le service est coûteux, plus doit être nombreuse la population appelée à en bénéficier.

Ces considérations d'ordre général s'appliquent à l'extension du service de la télévision sur le plan géographique. Le service de la radio a connu, à une époque antérieure, la même évolution; mais, après 30 ans de progrès, il peut évidemment atteindre un bien plus grand nombre de Canadiens que la télévision après seulement cinq ans d'expansion. De plus, il est beaucoup moins coûteux d'étendre le service de la radio aux régions éloignées que de leur assurer le service de la télévision et la portée d'un poste émetteur de radio est bien plus grande et la réalisation des émissions de radio coûte bien moins cher. Au chapitre précédent, nous formulons certaines propositions visant à étendre le service de la radio aux régions reculées et à combler

certains vides qui existent à l'heure actuelle. Quelque regret que nous en ayons, il y aura probablement plus d'un million et demi de Canadiens pour qui la radio restera le seul service d'émissions et qui ne pourront, dans un avenir prévisible, bénéficier de la télévision canadienne. Nous le déplorons, car la télévision, pour ce qui est de l'information, du divertissement et de la communion d'idées et de sentiments avec le reste du pays, a plus de prix aux yeux des Canadiens qui vivent dans des régions reculées que pour ceux qui habitent dans des régions urbaines. Mais, tant que la population n'aura pas atteint une certaine densité, — qui variera, évidemment, selon la situation géographique, l'éloignement et l'aspect physique de chaque région, — le coût de l'extension du service de la télévision à de petits hameaux épars ne pourra être motivé.

C'est une réalisation enviable, croyons-nous, que d'avoir étendu le service de la télévision pour le mettre, en moins de cinq ans, à portée de plus de 80 p. 100 des Canadiens. Il est impossible de poursuivre l'expansion à une telle allure; toute nouvelle expansion, sur le plan géographique sera plus graduelle et, d'une façon générale, coûtera plus cher.

Le Canada compte actuellement 38 postes de télévision, exploités dans 36 agglomérations, et six postes qui viennent d'obtenir un permis. Quand ces nouveaux postes auront commencé à fonctionner, le service canadien de la télévision atteindra à peu près toutes les collectivités ayant une population d'au moins 20,000 âmes.

Si l'on poussait cette extension plus loin, on en arriverait à des collectivités de quelque 5,000 âmes, dont la plupart se trouvent dans des régions reculées ou à des endroits, comme l'intérieur de la Colombie-Britannique, auxquels, pour des raisons d'ordre technique, il est difficile d'assurer le service de la télévision. Les frais d'établissement par millier d'habitants desservis sont élevés, mais la difficulté tient plutôt aux frais de distribution relativement élevés qu'il faudrait acquitter pour assurer le service national des émissions nationales à un grand nombre de petits postes.

Nous avons constaté que la Société Radio-Canada avait étudié le problème que pose l'extension du service de la télévision à la population qui n'est pas à portée des postes canadiens (ni, ordinairement, des autres). Elle était d'avis qu'on pouvait, sans qu'il en coûtât trop cher au trésor public, porter de 80 p. 100 à environ 90 p. 100 la

proportion de la population capable de capter les émissions canadiennes. Nous avons demandé à la Société de nous remettre un plan circonstancié de ce programme et notre conseiller financier nous a soumis une estimation des frais d'établissement et d'exploitation que comporterait une telle extension du service, laquelle nous semblait souhaitable dans la mesure où le pays pouvait se le permettre.

Le premier plan comportait l'établissement et l'exploitation, sur tout le territoire, de 51 petits postes émetteurs; il s'agissait généralement, de postes à faible puissance et automatiques connus sous le nom de «répéteurs». Dans certains cas, ils utiliseraient, s'ils leur étaient accessibles, des canaux à hyperfréquence et, dans d'autres, des canaux à haute hyperfréquence. Chacun apporterait le service de la télévision à des régions d'au moins 5,000 âmes, qui en sont actuellement privées.

Dans les premières prévisions financières, dont l'extension du service sur le plan géographique ne formait qu'une partie, nous avons constaté que les frais des initiatives envisagées dépassaient, selon nous, la limite que le Canada devait se fixer. En tout cas, ils dépassaient la limite que nous pouvions accepter dans nos propositions. Nous avons jugé qu'il fallait les réduire et, pour cela, apporter de nombreux remaniements aux projets primitifs. Entre-temps, nous avons appris que le secteur privé pourrait faire des demandes de permis en vue d'établir un certain nombre de postes à faible puissance dans des régions non desservies à l'heure actuelle. Ces initiatives privées ou communautaires réduiraient les frais d'établissement, mais elles n'influeraient guère sur les frais d'exploitation qu'aurait à assumer Radio-Canada pour transmettre le service national de télévision à ces postes épars. Toutefois, nous avons décidé qu'on devait établir les projets en présumant que les permis demandés par le secteur privé embrasseraient entre le tiers à la moitié des 51 postes à faible puissance qu'on juge nécessaires pour que soit portée de 80 p. 100 à 90 p. 100 la proportion des Canadiens pouvant bénéficier de la télévision. Pour être plus précis, nos estimations financières prévoient l'établissement de 27 postes «répéteurs» à faible puissance dans des régions comptant au moins 5,000 âmes et la transmission des émissions à ces postes, ainsi qu'aux 24 autre postes semblables du secteur privé. Ce programme nécessitera, au cours des six prochaines années, soit jusqu'au 31 mars 1963, des dépenses d'établissement d'environ 6 millions et demi et entraînera une augmentation graduelle des frais annuels d'exploitation, laquelle s'établira à

environ 4 millions et demi la dernière année des prévisions. Nous estimons que ces fortes dépenses d'établissement et d'exploitation sont motivées, quand il s'agit de mettre la télévision à la disposition de plus d'un million et demi de Canadiens, et qu'elles concordent assez bien avec celles qu'on a effectuées à l'égard des premiers 80 p. 100 de la population. Nous sommes également d'avis que, même s'il est impossible d'établir une démarcation rigoureuse, il est peu probable que les frais de l'extension du service, sur le plan géographique, au delà de 90 p. 100 de la population puissent être motivés tant que le Canada n'aura pas une population beaucoup plus nombreuse et plus dense, à moins que les progrès de la technique ne viennent réduire le coût de l'extension de la télévision à des hameaux épars.

Peut-être conviendrait-il ici d'exprimer un autre vœu en ce qui concerne l'extension de la télévision. On songe ici au rôle que doit jouer Radio-Canada du point de vue des nouveaux services à assurer à la population. On se souviendra que nous avons dit plus haut qu'il y aurait lieu de permettre à l'entreprise privée de participer à l'extension des servives de télévision dans notre pays, voire de l'y encourager. Il ne saurait être question de ne réserver qu'à la seule Société Radio-Canada le droit de posséder et d'exploiter tous les nouveaux postes émetteurs. D'autre part, il ne saurait être davantage question d'interdire désormais toute extension ou toute modification du régime actuel de la télédiffusion par des postes appartenant à Radio-Canada et directement exploités par elle. On aura plutôt tendance désormais à attendre de la Société qu'elle se charge uniquement des extensions de service non rentables. Nous reconnaissons d'ailleurs que certaines de ces extensions s'inscrivent logiquement dans le cadre des fonctions reconnues à notre service public de diffusion.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il faille nécessairement abandonner à l'entreprise privée l'exploitation des affaires intéressantes du point de vue économique. Le fait que la totalité des postes appartenant à Radio-Canada et exploités par elle se trouvent dans les six plus grandes villes du pays n'est peut-être pas sans comporter certains inconvénients. Il serait peut-être bon, au contraire, de mettre Radio-Canada en contact direct avec la vie et les préoccupations de ceux de nos compatriotes qui habitent les petites villes aussi bien qu'avec celles des habitants des grandes agglomérations. La mise au point d'un service national des programmes, mieux équilibré et plus soumis à la réalité, semblerait

l'exiger. Quoi qu'il en soit, si, comme nous le signalons au chapitre VII, les règlements actuels permettent à un concessionnaire de tirer des bénéfices de l'exploitation de son poste, rien n'empêche Radio-Canada, assujétie aux mêmes règlements, d'exploiter le même poste à bénéfice. Il serait bon, à tous égards, que Radio-Canada et l'exploitant privé entrent en concurrence pour l'obtention de nouveaux permis. Si on pouvait de la sorte mettre la Société en mesure d'exploiter des postes rentables, on pourrait diminuer les charges financières que fait peser la télévision sur le contribuable canadien. Mais comme, sur le plan pratique, il est à peu près impossible d'apprécier ces éventualités, nous avons dû les exclure de nos propositions d'ordre financier. Nous tenons simplement à ce qu'il soit clairement entendu que jamais nous n'avons cherché à empêcher Radio-Canada de concourir pour de nouveaux permis. Le Canada grandit et ses collectivité diverses gagnent en importance numérique. Cela étant, nos propositions financières ne sont pas à tel point dépourvues de souplesse qu'elles empêchent Radio-Canada d'obtenir de l'État l'autorisation d'établir de nouveaux postes de télévision et de les exploiter à bénéfice. La même observation vaut d'ailleurs pour les demandes d'émissions de permis de second poste que pourrait présenter Radio-Canada, le jour où l'on renoncerait au principe actuellement appliqué du «canal unique». Cette question fait l'objet de la section suivante du présent chapitre.

Nouveaux postes dans les régions actuellement desservies

Il s'agit là d'une des questions les plus épineuses qui nous aient été soumises. Est-il sage, en effet, de s'en tenir au principe du «canal unique» qui a régi jusqu'ici l'évolution de la télévision canadienne ?

A l'automne 1952, après l'examen du rapport de la Commission Massey et l'entrée en service régulier des premiers postes de télévision canadiens de Toronto et de Montréal, le Gouvernement faisait part à la Chambre des communes des principes qu'il entendait appliquer à l'établissement d'une télévision nationale. Dans le cadre de ce programme s'inscrivaient l'aménagement et l'exploitation de nouveaux postes de Radio-Canada à Ottawa, Vancouver, Winnipeg et Halifax, de manière à doter chacune de nos grandes régions géographiques de services étatisés. Le Gouvernement se disait disposé à accueillir les demandes

de permis d'émetteurs de télévision privés destinés aux régions que ne pourraient pas atteindre les postes publics. On entendait par là, disait-on, mettre la télévision nationale à la disposition d'un nombre aussi considérable que possible de Canadiens, en assurant la collaboration entre postes privés et postes publics. Cette déclaration de principes précisait que, puisque tel était l'objectif envisagé, «on ne permettra pas pour le moment à deux postes de desservir la même région (. . .). Le Canada est très vaste et ce n'est que grâce à de nombreux postes que la plupart des Canadiens pourront bénéficier des services de télévision. Il faut d'abord veiller à ce qu'il y ait au moins un poste émetteur dans autant de régions que possible avant d'en installer deux dans une région.»[1]

Jusqu'ici, croyons-nous, ce principe du «canal unique» s'est révélé excellent. Il a permis d'établir plus rapidement et de façon mieux équilibrée des services de télévision d'une extrémité à l'autre du Canada. Il reste que le but primitivement fixé (atteindre les trois quarts de la population) ayant été dépassé depuis, il y aurait lieu d'étudier à nouveau la question de savoir si l'on doit continuer à appliquer cette règle.

Il n'est que juste de faire observer que personne n'a jamais voulu conférer à ce principe du «canal unique» un caractère d'immutabilité. Dans la déclaration du 8 décembre précitée, il était dit qu'on refusait les seconds permis «pour le moment». Quelques mois plus tard, le 30 mars 1953, l'honorable J. J. McCann déclarait à la Chambre[2]: «La formule 'un poste par région', ne sera en vigueur que jusqu'à ce qu'un réseau satisfaisant de télévision à l'échelle nationale ait été aménagé. Si le rythme actuel des demandes de postes de télévision se maintient, il se peut qu'un réseau à l'échelle nationale soit bientôt formé et le gouvernement et Radio-Canada pourront alors étudier la possibilité d'établir deux postes (ou même davantage dans certains cas) par région. On s'attend qu'en temps utile, des postes privés puissent être aménagés dans les régions que dessert Radio-Canada; par ailleurs Radio-Canada pourra aménager ses propres postes dans les régions n'ayant eu au début que des postes privés.»

Il ne s'est jamais agi là d'autre chose que d'une politique d'attente, d'une ligne de conduite provisoire destinée simplement à assurer la mise en route d'un service national de télévision et à poser les bases indispensables à son extension future. Ces objectifs ayant

[1] Hansard, 8 décembre 1952, page 442. [2] Hansard, 30 mars 1953, page 3587.

été pour la plupart atteints, il faudrait maintenant rechercher le moyen de construire sur ces fondements, sans les ébranler ni les détruire.

La demande est très grande pour les permis d'exploitation de seconds postes, surtout, — cela va de soi, — dans les grandes villes et les régions les plus peuplées. Les arguments invoqués à cet égard sont fort divers. On a prétendu à Winnipeg, par exemple, que puisqu'il y était impossible de capter les émissions américaines, la population désirait disposer d'émissions canadiennes complémentaires à celles qui existent déjà. D'autre part, à Vancouver et à Toronto, on a déclaré qu'il serait possible, en augmentant le nombre de postes canadiens, de reconquérir de nombreux téléspectateurs qui regardent les émissions des postes américains. On a ajouté qu'il serait peut-être possible de reprendre aussi, en partie du moins, la clientèle canadienne qui utilise la télévision américaine pour y faire passer sa réclame publicitaire. Cinquante-six mémoires reçus au cours de nos audiences publiques favorisaient l'établissement de nouveaux postes de télévision dans les milieux actuellement desservis par la télévision canadienne. Quatorze de ces mémoires nous ont été soumis par des exploitants de postes privés, par l'Association des annonceurs canadiens, par l'*Electronics Manufacturers' Association* et par l'Association canadienne des employés de la radio et de la télévision. Ce sont là des groupements que l'abandon du principe du «canal unique» intéresse au premier chef du point de vue pécuniaire, ce qui n'est d'ailleurs que légitime. Mais les quarante-deux autres mémoires nous ont été soumis par des groupements aussi divers que représentatifs. On y comptait plusieurs chambres de commerce, syndicats agricoles ou ouvriers, groupements universitaires, associations de parents et maîtres et cercles féminins. Parmi les partisans mêmes du «canal unique», il ne s'en est pas trouvé pour prétendre que l'existence d'un service de rechange fût répréhensible en soi. C'est ainsi par exemple que des groupements tels que la Fédération canadienne des agriculteurs ou la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste ont exprimé l'avis que, étant donné l'utilité réelle des objectifs particuliers de Radio-Canada, l'existence des postes rivaux affaiblirait la Société, compliquerait ses problèmes financiers et gênerait l'extension de la télévision aux régions qui ne sont pas encore desservies. Ces témoins ont donc exprimé l'avis que des permis de seconds postes ne devraient pas être émis avant qu'on ait étendu le rayonnement des services de Radio-Canada ou qu'on ait consolidé sa situation financière.

Le temps nous semble venu, ou viendra bientôt, de renoncer au principe du «canal unique». Mais les modalités, en l'occurrence, revêtent selon nous une très grande importance. Il importe, plus précisément, de fixer le moment où cela se produira, de déclarer à qui seront émis des permis d'exploitation de seconds postes et, ce qui importe le plus, d'arrêter les conditions auxquelles ils seront délivrés. Cherchons à préciser les données du problème tel que nous le concevons.

Dégagé de toute considération accessoire, le problème consiste à éviter, dans le domaine de la télévision, les erreurs commises dans le domaine de la radio. Il existe actuellement dans notre pays 167 postes privés de radio, dont 69 ne sont affiliés à aucun réseau canadien. Ainsi que l'indiquent le chapitre III (Le choix des émissions) et les renseignements détaillés exposés dans l'analyse de M. Smythe[1] ce sont les postes privés non affiliés qui manifestent le plus de faiblesse quant à la qualité des émissions et à l'équilibre. Sans doute les réalisations de certains postes de cette catégorie sont-elles excellentes. D'autres sont tout au moins passables, mais il en est dont la qualité est mauvaise et nettement insuffisante. On peut constater en ce domaine des variations considérables et que, jusqu'ici du moins, la réglementation à laquelle Radio-Canada a soumis ces postes privés s'est révélée plutôt inefficace. Il ne faudrait pas que le fait se répète dans l'organisation de la télévision, où le nombre de canaux utilisables est strictement limité, et inégalement réparti sur l'ensemble du territoire national.

Sans doute existe-t-il un grand nombre de canaux à haute hyperfréquence (UHF) mais leur utilisation pratique est actuellement impossible. La télévision, telle qu'elle a été introduite au Canada et aux États-Unis, fait usage de longueurs d'ondes à hyperfréquence (VHF) et l'adaption des téléviseurs actuels à la haute hyperfréquence ne pourrait s'opérer qu'au prix d'une transformation extrêmement coûteuse.

Il est possible qu'à l'avenir on fasse un usage courant des canaux à haute hyperfréquence, mais pour l'instant on doit limiter les permis aux canaux à hyperfréquence (VHF). Or il n'en existe que douze, répartis aux termes d'un accord international entre notre pays et les États-Unis et doublés à certains intervalles sur notre continent, un écart géographique étant prévu entre les attributions des mêmes

[1] Annexe XIV, Volume 2.

canaux, — ou des canaux adjacents, — en vue d'éviter les interférences entre postes. La faculté de décaler les canaux attribués au Canada est limitée, de sorte qu'au mieux on ne saurait guère attribuer un nouveau canal à une localité qu'en en privant une autre. Dans la pratique, en vertu du régime actuel d'attribution des canaux, il n'y a actuellement possibilité d'attribution de nouveaux canaux à hyperfréquence que dans un seul cas à Toronto, deux à Montréal, aucun à Ottawa-Hull, aucun à Sherbrooke, deux à Winnipeg, deux à Calgary, un à Vancouver, aucun à Peterborough, London, Hamilton et Windsor (Ontario), pour ne mentionner ici que les grandes villes situées près de la frontière internationale. En raison de la rareté des canaux disponibles, le choix des détenteurs de permis est à la fois difficile et important.

Mais si les limitations d'ordre physique sont incontestables, les éléments économiques qui doivent entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de demander ou d'émettre de nouveaux permis sont probablement plus importants encore et assurément plus complexes. Le nombre des canaux non attribués qui restent à la disposition du Canada ne donnent pas une idée précise du nombre de postes dont on pourrait éventuellement demander l'établissement ou qui pourraient être exploités avec succès. Dire qu'il y a trois canaux à hyperfréquence non encore utilisés à Calgary ou à Edmonton, et deux autres à Halifax et à Sydney, ne permet pas de conclure que l'Alberta ou la Nouvelle-Écosse seraient dotées de quatre nouveaux postes dès l'abandon du principe du «canal unique». Les exploitants privés ne demanderont l'attribution de canaux disponibles que dans les centres suffisamment importants pour qu'ils puissent raisonnablement espérer que les recettes que leur procurera la publicité suffiront à garantir la rentabilité de leur entreprise. Dans la pratique, on peut supposer, sans grand risque d'erreur, que l'attribution de permis au titre des canaux disponibles et non encore utilisés doterait le Canada de nouveaux postes dans les localités suivantes: un à Toronto, un ou deux à Vancouver, un ou deux à Winnipeg, un ou deux à Montréal et un peut-être, à Calgary, Edmonton, Halifax, Regina et Sudbury. Ce nombre relativement restreint de nouveaux postes ne saurait guère constituer la base d'un second réseau national de télévision, à supposer même, — ce qui serait une hypothèse hasardeuse, — que l'économie canadienne soit en mesure d'en faire vivre un second. Ces nouveaux postes seraient des entreprises isolées, en ce sens qu'ils ne seraient affiliés à aucun réseau régulier. Ce n'est pas dire

qu'ils ne devraient pas faire partie du régime unique de la télévision canadienne. Ces seconds postes de télévision devraient faire partie intégrante de ce régime, poursuivre les mêmes buts et les mêmes objectifs que les postes de télévision affiliés aux réseaux nationaux et répondre aux mêmes besoins du Canada et aux mêmes aspirations nationales. Les fins assignées aux deux types de postes devraient être identiques, bien que puissent différer les méthodes et les moyens employés pour les atteindre.

Dans les grands centres métropolitains, plus particulièrement, il est possible que plusieurs requérants se livrent une lutte serrée pour obtenir l'attribution de l'unique canal, — ou des deux canaux, au maximum, — disponible. En demandant ces permis, les requérants souhaiteront que les fonds qu'ils entendent engager dans l'affaire leur rapportent des bénéfices. De l'avis d'un des témoins que nous avons entendus, le permis d'exploitation d'un second poste de télévision, à Toronto «devra compter parmi les plus beaux cadeaux qu'il ait été au pouvoir des autorités de faire depuis bien longtemps»[1]. Mais il est évident qu'on ne pourra attribuer plus d'un canal à chacun des requérants, de sorte que la déception des candidats malheureux, qui seront nombreux. risque fort de dépasser largement la satisfaction des rares élus. C'est pourquoi nous ne saurions guère partager le sentiment exprimé par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et télédiffuseurs, selon qui les données du problème seraient en réalité fort simples, puisqu'il s'agirait en somme «du droit des Canadiens à la liberté de choix entre postes canadiens, ainsi que du droit des citoyens canadiens à risquer leur argent si tel est leur bon plaisir»[2]. La question ne nous paraît pas aussi simple, pas plus que cet argument ne nous semble utile à sa solution.

Du point de vue du public et de la Commission, la plus importante des questions qui se posent en ce qui concerne l'exploitation de ces seconds postes est celle du programme des émissions. Il importe de s'arrêter ici à des considérations d'ordre économique. Nous ne jugeons ni pratique, ni raisonnable pour Radio-Canada de fournir des émissions à ces postes, à ceci près que la Société pourrait peut-être se réserver le droit d'exiger la retransmission de certaines émissions, en période de crise ou à l'occasion de grandes fêtes nationales. Les nouveaux

[1] Témoignages, page 7812.

[2] Pièce 312, page 25.

postes seraient surtout installés dans des localités où la Société Radio-Canada possède déjà des postes qui assurent la diffusion des émissions nationales. Chercher à faire retransmettre par les seconds postes des émissions de Radio-Canada serait s'obliger à consentir à des frais très lourds. Par ailleurs, la répartition des émissions nationales actuelles entre postes de Radio-Canada et postes privés occasionnerait dans l'horaire de la Société des vides qu'il faudrait combler aux frais du contribuable, au moyen d'autres émissions. Dans l'un ou l'autre cas, l'accroissement considérable des frais de réalisation de nouvelles émissions à l'intention des seconds postes, dans les régions déjà desservies par les postes de Radio-Canada, ne nous paraît pas justifiable. Par ailleurs, si Radio-Canada disposait de plus de moyens de réalisation qu'il ne lui en fallait et qu'il lui était possible de vendre des émissions aux postes privés ne faisant pas partie du réseau, ce serait peut-être une excellente façon d'alléger les charges du Trésor public.

Laissés à leurs propres moyens pour fournir des émissions, les exploitants de seconds postes de télévision seront assujétis à de rigoureuses contraintes économiques. Une de ces contraintes consisterait à accepter autant de réclame qu'ils en pourraient obtenir. Une autre contrainte consisterait à chercher des émissions au meilleur marché possible, ce qui représenterait, dans la pratique, une forte proportion de musique enregistrée et des films américains importés, et peu de productions originales ou de recours à des participants canadiens. Enfin, du point de vue économique, ces nouveaux postes indépendants seront fortement tentés de se faire les débouchés de réseaux des États-Unis. Nous ne croyons pas qu'il faut laisser ce précieux actif canadien, que représente le petit nombre de canaux libres immédiatement utilisables, devenir une ramification d'un réseau américain. Toutefois, nous voulons bien admettre que le réseau de télévision de Radio-Canada ne peut pas acquérir toutes les émissions américaines de qualité pour les distribuer au Canada et qu'une certaine partie des émissions des seconds postes privés pourraient très bien provenir de source américaine.

A notre avis, ces considérations relatives aux contraintes économiques entraînent la nécessité d'un règlement bien net qui détermineraient les normes minimums à exiger de ces postes quant aux émissions. Mais avant de définir la nature d'un tel règlement, il y a peut-être lieu d'examiner deux arguments qui s'opposent à l'abandon hâtif du «canal unique».

On dit que les canaux de télévision accessibles mais non utilisés à l'heure actuelle constituent de rares et précieuses ressources naturelles qu'il faut conserver pour quelque usage éventuel. Parce qu'il existe peu de canaux inexploités parmi ceux qui ont été attribués au Canada et qu'on serait en mesure d'exploiter au point où en est maintenant rendu l'essor de la télévision, nous convenons qu'il faut agir avec une grande prudence quant à la délivrance des permis d'exploitation de ces précieuses ressources. Cependant, nous croyons qu'il ne faut pas les laisser inemployées s'il est possible de les exploiter de façon avantageuse pour la population du Canada. Ainsi qu'il en est d'autres ressources naturelles rares, il ne faut pas les dilapider mais il ne faut pas non plus, à notre avis, les conserver avaricieusement. Il est raisonnable de s'attendre, comme cela est arrivé dans le cas des fréquences de radiodiffusion, que la science ouvre des canaux de télévision beaucoup plus nombreux que ceux qui sont en apparence accessibles à l'heure actuelle. Il se peut très bien que cela se produise plus tôt si les canaux actuels sont en exploitation. D'autre part, nous croyons que les canaux de télévision qui restent sont un bien si rare et si précieux qu'on ne doit manifester aucune précipitation à les exploiter ni accepter pour leur exploitation rien de moins qu'une norme élevée d'exécution. Si, pour des raisons d'ordre économique ou autre, la norme d'exécution ne peut maintenant atteindre un tel niveau, mieux vaut attendre que ce soit possible.

Le second argument, plus particulier, contre l'octroi de canaux de télévision dans des régions présentement desservies par des postes canadiens, c'est qu'il pourrait en coûter bien davantage au Trésor public pour maintenir Radio-Canada. Nous croyons que ce risque existe et qu'il faut l'accepter. Certaines régions peuvent probablement offrir assez de recettes commerciales pour soutenir un second poste sans détourner de commanditaires du poste actuel. Règle générale, cependant, il est probable que la présence d'un nouveau rival nuira financièrement au poste actuel. Vu que, dans la plupart des endroits où l'on demandera vraisemblablement un second poste, c'est la Société Radio-Canada qui exploite le poste actuel, il en résultera une baisse de revenu et une hausse des frais publics nets du service de l'État, à moins que, par son activité commerciale, Radio-Canada ne réussisse à soutenir la nouvelle concurrence. Si, toutefois, le poste de Radio-Canada rivalise avec vigueur, ce qu'il devrait faire à notre avis, les pertes résultant de

l'établissement d'un poste rival pourront s'atténuer et, éventuellement, prendre fin. Si l'on accepte nos recommandations, les diffuseurs privés qui obtiendront des seconds permis de télévision ne devront pas se faire l'illusion que la concurrence commerciale qu'ils devront soutenir de la part de Radio-Canada sera la même que par le passé. A notre avis, Radio-Canada a bien des fonctions non commerciales à remplir mais, dans la mesure où elle s'engage dans le commerce, nous croyons qu'elle doit tirer le meilleur parti possible des avantages qu'elle possède. L'exploitant privé d'un second poste de télévision ne peut pas faire valoir que la concurrence de Radio-Canada est déloyale parce que cette société jouit d'avantages qu'elle obtient aux frais de l'État. L'existence de ces avantages, du point de vue de la concurrence, est une des conditions du permis que détient l'exploitant privé. Si cette condition ne lui plaît pas, il n'a qu'à refuser le permis.

Jusqu'à maintenant, nous avons implicitement supposé que le réseau actuel de télévision de Radio-Canada et des postes privés continuerait d'exister sans beaucoup de changement, après l'établissement de seconds postes dans certaines régions. Nous avons également pris pour acquis que ces seconds postes seront de propriété et d'exploitation privées. Nous avons formulé cette dernière hypothèse parce que c'est dans les six villes où Radio-Canada exploite des postes à l'heure actuelle que se produit surtout la demande publique d'un second poste et qu'un second poste peut devenir rentable. Il est possible qu'un second poste de Radio-Canada, mettons à Toronto, permette un contraste souhaitable entre les deux programmes d'émissions diffusées et offre par conséquent aux téléspectateurs un véritable choix d'émissions. Il est possible aussi que ce second poste réussisse commercialement et ajoute au revenu du réseau public. Cependant, nous croyons que, dans la pratique, Radio-Canada aura bien assez exploiter le réseau actuel et ses propres postes de télévision, sans ajouter le soin d'assurer des émissions à un certain nombre de seconds postes dans les villes où elle exploite déjà des postes de télévision.

Toutefois, il ne s'ensuit pas qu'il faille immobiliser dans leur cadre actuel le présent réseau national de télévision et l'exploitation de postes par Radio-Canada. Nous prévoyons que le premier pas vers la renonciation au principe du «canal unique» consistera à délivrer peut-être cinq ou six permis à des requérants privés de Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Si l'on décide d'émettre

des permis à des entrepreneurs privés dans certains endroits où Radio-Canada exploite déjà des postes, il nous semblerait raisonnable qu'on accorde également des permis à Radio-Canada là où fonctionnent déjà des postes privés. Bien qu'une telle ligne de conduite nous paraît saine et désirable, nous ne croyons pas qu'il en résulte des conséquences notables dans un avenir rapproché. L'examen de la liste des canaux libres d'un bout à l'autre du Canada révèle peu d'endroits possédant déjà un poste privé où l'existence d'un second poste de Radio-Canada semble motivée du point de vue économique. Cependant à mesure que s'accroîtront la population et la richesse du Canada, ce qui n'est pas réalisable aujourd'hui pourra le devenir demain. Il va de soi que, dans nos prévisions financières, nous n'avons pas pu tenir compte d'une telle expansion hypothétique des services de télévision de Radio-Canada. Ce n'est pas à dire que, si on peut élaborer un plan rentable, il ne faudra pas en considérer le bien-fondé et adapter en conséquence les budgets d'immobilisations et d'exploitation.

Il nous reste à répondre aux trois questions suivantes:

(1) Quand faudrait-il renoncer au principe du «canal unique» ?

(2) A qui faudrait-il accorder des seconds permis ?

(3) A quelles conditions devrait-on délivrer ces seconds permis ?

A notre avis, il ne faut pas renoncer au principe du «canal unique» de télévision, premièrement, avant l'établissement du Bureau proposé des gouverneurs de la radiodiffusion et, deuxièmement, avant que ce Bureau ait édicté un règlement qui régira particulièrement le rendement et la teneur des émissions des seconds postes de télévision qui ne seront pas affiliés aux réseaux nationaux. Nous croyons, pour nous exprimer en sens inverse, que le requérant d'un second permis doit savoir dès le début à quelles conditions il lui faudra exploiter son poste. Il ne serait pas sage ni juste d'octroyer des seconds permis de télévision pour ainsi dire sans condition et tâcher ensuite d'imposer un niveau d'exécution qui pourrait modifier du tout au tout la portée de la concession accordée et diminuer la valeur du permis en tant qu'actif commercial. Nous croyons, par conséquent, que l'adoption d'un règlement, qui pourra être différent et plus précis pour les seconds postes que pour ceux qui sont affiliés au réseau, doit précéder la délivrance de tout second permis.

Décider qui obtiendra les permis pour les seconds postes ne peut manquer d'être difficile et ingrat. Ces décisions sont encore plus

importantes et plus difficiles que celles qui ont trait à l'addition de postes aux réseaux réguliers. Les postes affiliés à un réseau reçoivent une bonne partie de leurs émissions du réseau et la partie des émissions qu'ils produisent eux-mêmes peut être moins importante et relativement facile à reveler aux normes minimums grâce à la persuasion et à la réglementation. Cependant, conformément à notre proposition, Radio-Canada fournira peu d'émissions ou même pas du tout, aux seconds postes de télévision et, par conséquent, tout leur rendement en matière d'émissions sera assujétie à la réglementation.

Nous croyons, pour les motifs exposés au chapitre IV, que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion doit, après avoir tout examiné en séance publique, donner son avis sur l'admissibilité de ceux qui demandent des seconds permis. Cependant, à notre avis, l'octroi ou le refus d'un droit public si important et si éventuellement précieux doit en dernier lieu ressortir au gouverneur en conseil, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Il se peut qu'il se présente un requérant nettement préférable à l'égard de chacun des seconds permis de télévision qui seront les plus intéressants. D'autre part, il se peut que, pour un ou plusieurs de ces permis, aucun candidat tout à fait satisfaisant ne se présente immédiatement. Le cas échéant, il ne doit y avoir selon nous, de la part du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et du gouverneur en conseil, aucune hésitation à attendre qu'un candidat convenable se présente. La télévision étant déjà au service de la région en cause, le besoin est de toute évidence moins pressant.

Il reste la troisième question, qui est la plus difficile. A quelles conditions devrait-on accorder les seconds permis de télévision ? Pour les motifs déjà exposés dans le présent chapitre, il faut à notre avis qu'un règlement définisse les normes minimums à exiger des seconds postes, quant au rendement en matière d'émissions. Ce règlement doit être une condition essentielle du permis, viser à insérer les seconds postes dans le régime unique de la diffusion canadienne et tendre à assurer que les émissions de ces postes répondent aux besoins du Canada et s'adaptent à la vie canadienne. Puisque Radio-Canada doit fournir peu ou pas d'émissions aux seconds postes, il faudra probablement que ce règlement soit plus explicite et précis que le règlement applicable aux postes des réseaux.

A notre avis, nous ne devons pas tenter d'ébaucher un tel règlement. C'est une tâche qui incombera au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion après qu'il aura obtenu tous les conseils qu'il jugera bon de rechercher. Nous ne visons qu'à proposer le sens général de la réglementation qui, espérons-nous, sera établie.

Nous croyons que, d'une façon générale, le règlement doit exiger du second poste de télévision d'une région un service d'émissions qui ne soit pas de qualité beaucoup inférieure à celles que présente le poste du réseau national de télévision. Le service d'émissions différera peut-être dans le détail, présentant peut-être moins d'émissions « à grand spectacle » et faisant plus d'essais d'émissions relativement peu coûteuses. Il comportera probablement un plus grand nombre d'émissions régionales. A notre avis, le règlement doit prescrire que ces postes ne consacreront pas à la publicité commerciale plus de temps qu'on ne le permettra aux postes du réseau. Il doit aussi prescrire un minimum de certains genres d'émissions, tels que la diffusion de nouvelles, la discussion d'actualités et des services destinés à des groupes minoritaires (cultivateurs, enfants, mélomanes, et le reste), que ces émissions intéressent ou non des commanditaires commerciaux. Le règlement doit définir comment les seconds postes pourront importer des émissions et prescrire, combien de temps ils pourront importer des émissions et prescrire, probablement en précisant un pourcentage maximum, combien de temps ils pourront consacrer aux émissions importées. De même, il y aura lieu de déterminer un minimum de production originale d'émissions par des artistes canadiens. Il y aurait différentes façons d'y arriver: peut-être, préciser des pourcentages de temps d'émission, peut-être prescrire un pourcentage minimum du revenu brut à consacrer à la production au Canada d'émissions à participants canadiens. Il faudrait cependant qu'il fût bien entendu que plusieurs postes pourraient mettre en commun leur production d'émissions canadiennes et seraient raisonnablement libres de diffuser ces émissions soit «en direct» soit par film.

Il se peut que, pour la mise au point d'un règlement à l'intention des seconds postes de télévision, notre analyse des émissions puisse servir à définir, d'une façon rationnelle et pratique, les catégories d'émissions et les pourcentages de temps à consacrer à différents genres d'émissions. Ce que nous espérons et ce à quoi nous visons,

c'est que le règlement soit conçu de telle sorte que les postes de télévision non affiliés au réseau ne répètent pas l'aventure de certains des postes de radio non affiliés aux réseaux, qui ne sont plus guère qu'un moyen de jouer de la musique populaire sur disques, interrompue par le plus grand nombre possible d'annonces commerciales. Dans le domaine de la télévision, ce serait un gaspillage de ressources nationales.

Nous ne pouvons pas avoir la certitude qu'un second poste privé de télévision puisse, tout en demeurant rentable, observer un règlement du genre de celui que nous proposons. Nous n'avons pas non plus la naïveté de penser que l'élaboration et l'application d'un tel règlement seraient faciles. Nous sommes d'avis qu'il faut aborder cette question de façon pratique et qu'il ne faut pas placer sciemment les exigences de rendement à un niveau élevé au point d'empêcher les demandes de permis. D'autre part, il ne faut pas conformer le règlement à la conjoncture économique de l'heure afin de favoriser l'utilisation de canaux libres qu'on pourrait utiliser à meilleur escient plus tard dans d'autres circonstances économiques. Si le niveau de rendement réalisable dans les circonstances actuelles était très inférieur à celui que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion trouverait souhaitable, le Canada ferait bien d'attendre pour établir des seconds postes de télévision.

Chapitre X

La radio-télévision de langue française

Au cours des chapitres précédents, nous avons étudié la question de la radio-télévision canadienne sans distinguer les services de langue anglaise des services de langue française. Bien que le fait de diffuser dans les deux principaux idiomes du pays ajoute au volume des émissions et exige des moyens accrus de diffusion, aggravant ainsi la complexité du problème financier, les principes fondamentaux restent les mêmes pour les deux services. Les problèmes posés sont d'ordre canadien plutôt que spécifiquement canadien-anglais ou canadien-français.

Cependant, plusieurs intéressants mémoires présentés à nos audiences publiques, et bon nombre de lettres et d'exposés qu'on nous a fait parvenir, entrent dans le détail de la question de la radio-télévision en langue française. Au risque de nous répéter, nous nous proposons de résumer dans le présent chapitre ces divers témoignages et de formuler en marge de ce résumé certaines considérations sur les sujets soulevés.

Si l'on en juge par les mémoires dont la Commission a entendu l'exposé à ses séances publiques ou qu'on lui a fait parvenir, le sentiment du Canada français est pratiquement unanime à approuver, de façon générale, avec quelques réserves d'ordre secondaire, le ton des émissions françaises de Radio-Canada, et à louer hautement ce que l'on croit être un effort authentique de la direction de Radio-Canada pour donner à la population de langue française du Canada un service de diffusion dont le caractère particulier réponde à ses besoins.

On a été unanime à louer la qualité généralement élevée des programmes. A peine quelques voix isolées, la plupart venant des provinces des Prairies et une ou deux des provinces Maritimes, ont-elles exprimé l'avis que certaines émissions, dont le prototype est Radio-Collège, sont peut-être d'un niveau trop élevé pour l'auditeur moyen des régions linguistiques éloignées du Canada français. Certains programmes, prétendait-on, retiendraient plus facilement l'attention des auditeurs de ces régions si le ton en était moins soutenu, du moins au début. D'autre part, — et cela semble contredire cette opinion, — d'autres voix venant des mêmes régions excentriques ont signalé les résultats bienfaisants des émissions culturelles de Radio-Canada dans leur milieu. Ces émissions, dit-on, ont enrichi le vocabulaire de l'auditeur moyen et ont relevé son niveau intellectuel. En général, on n'élève donc aucune objection de principe à la diffusion d'émissions culturelles d'un niveau élevé. On a seulement exprimé la crainte que, dans certains cas, l'élan soit peut-être un peu trop rapide pour certains auditeurs des régions éloignées des grands centres urbains.

Les quelques réserves provenant de la province de Québec sont d'un ordre différent. Elles portent sur le goût, sur la morale ou, tout simplement, sur l'horaire des émissions. Les champions du bon goût ont attaqué surtout les combats de lutte professionnelle télévisés et les bouffonneries de certains spectacles commandités au cours desquels on distribue des récompenses aux participants. Ceux que la moralité préoccupe croient que les déshabillés, dans certains spectacles de variétés à la télévision, sont trop osés pour la moyenne des foyers canadiens. D'autres ont exprimé quelque inquiétude au sujet des émissions de télévision présentées aux heures les plus propices pour les enfants, mais leur appréhension ne venait pas des émissions enfantines présentées sur le réseau français. On était quasi unanime à penser que les programmes pour enfants du réseau français sont amusants, instructifs et indirectement ou subtilement éducatifs. La critique visait plutôt la concurrence, difficile à combattre, des films américains ponctués de coups de pistolet et de tonnerre de tous les diables télévisés à la même heure au réseau anglais voisin. La différence de langue n'est pas un bien grand obstacle pour les enfants de langue française, car les coups de pistolet et les galopades sont choses que l'on comprend dans toutes les langues.

En résumé, à l'exception des quelques réserves d'assez peu de conséquence que nous venons de signaler, les avis exprimés par le Canada français sont presque universellement à l'éloge des émissions de Radio-Canada. Il n'est pas sans intérêt de noter aussi en passant qu'on n'a formulé aucune critique directe contre les postes privés de radio ou de télévision de langue française. Le rôle parallèle ou complémentaire de ces postes dans le régime de radio-télévision du Canada n'a été sérieusement mis en question par personne et le service public qu'ils rendent à la collectivité, sur le plan local, a suscité des éloges plutôt que des reproches. On appuyait presque toujours, toutefois, sur le rôle essentiel de Radio-Canada dans le régime national de radio-télévision, et l'acceptation des postes privés comme faisant partie intégrante du régime s'accompagnait parfois de la réflexion, — exprimée sur le ton de l'indulgence et de la résignation, — que, bien entendu, il ne serait pas raisonnable d'attendre des postes privés, astreints à la loi du gain, les mêmes normes de qualité et de service que des postes de propriété publique.

En général, les mémoires présentés par les organismes représentatifs du Canada français se montrent satisfaits des services français du régime canadien de radio-télévision, tant des postes publics que des postes privés. Toutefois, ce serait présenter une image déformée de ces observations que de ne pas signaler les aspirations et les vœux, voire les demandes nombreuses et précises d'amélioration que renferment les mémoires dont nous avons été saisis. Certains de ces vœux sont assez faciles à réaliser. D'autres se heurtent à des obstacles financiers ou techniques quasi insurmontables. Il y a enfin des demandes qu'on peut tenir pour souhaitables mais peu urgentes.

On nous a signalé, avec les chiffres du recensement de 1951 à l'appui, que plusieurs groupes de langue française, numériquement importants et situés dans diverses parties du Canada, ne jouissent d'aucun service de diffusion française, ou reçoivent un service si restreint dans le temps et si pauvre en qualité, que cela revient à aucun service du tout. A propos de service, il convient de se rappeler que le régime plus ancien de la radiodiffusion exige qu'on l'aborde autrement que celui, plus nouveau, de la télévision, parce que les différences de coût et la rareté relative des canaux de la télévision par rapport à ceux de la radio dressent une barrière entre eux. Cette barrière, qui pose des problèmes au Canada tout entier, soulève des

problèmes encore plus difficiles dans le cas du Canada français, car nous avons alors un problème à l'intérieur d'un autre prolème.

Dans le centre méridional du Nouveau-Brunswick, dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse et dans l'île du Cap-Breton, on trouve des groupes considérables de Canadiens de langue française que n'atteint aucun service de T.S.F. ou de télévision en langue française. Ces auditeurs de langue française constituent des groupements assez compacts. Les plus considérables sont ceux des comtés de Digby et de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et ceux de la région de Saint-Jean et de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. A ce dernier groupe s'ajouteront bientôt plusieurs milliers d'auditeurs de langue française qui se concentreront, croit-on, dans la région d'Oromocto, ainsi qu'à l'intérieur et aux alentours du camp militaire de Gagetown, à l'est de Fredericton, quand ce camp sera terminé. Par bonheur, l'importance numérique et la densité de ces groupements des provinces Maritimes, et le peu de distance qui les sépare du poste du réseau français situé à Moncton, permettent de les desservir à peu de frais, tant pour la mise de fonds que pour l'entretien, au moyen d'un ou de deux postes de relais de 250 watts et d'une demi-douzaine au plus de transmetteurs de basse puissance très bon marché. Radio-Canada devrait étudier sans trop tarder les moyens à prendre pour mettre ses services français de T.S.F. à la disposition des groupes compacts d'auditeurs de langue française des Maritimes actuellement hors de la portée de ces services.

Presque tous les mémoires en langue française venant des provinces Maritimes formulaient avec instance une autre requête qui avait trait à l'établissement d'un poste de télévision raccordé au réseau français, et la plupart des requérants désignaient Moncton (N.-B.) comme l'endroit le plus propice à cette fin. Venant d'une région où les Canadiens de langue française sont si nombreux, — ils constituent 38 p. 100 de la population au Nouveau-Brunswick —, la demande ne semble pas du tout déraisonnable. Il conviendrait d'étudier cette question sans tarder.

La Commission a constaté dans la province d'Ontario un phénomène nouveau et plutôt réconfortant de la vie canadienne. Il s'agit de l'acceptation croissante, au moins par les éléments les plus éveillés et le plus réfléchis de la population, du fait que la langue française constitue un levain de culture pour l'ensemble de la vie canadienne. Plusieurs personnalités de langue anglaise ont demandé qu'on cherche

le moyen d'étendre le service du réseau français de radiodiffusion à Toronto, où la lente pénétration d'une forte population de langue française est un phénomène d'après-guerre qui est passé pour ainsi dire inaperçu aux yeux du reste du pays. Le recensement fédéral de 1951 a enregistré pour la région Toronto-Hamilton une population de langue française de 62,000, dont 41,000 dans le seul comté de York. Plus à l'ouest se trouve l'établissement ancien du comté d'Essex, qui compte 35,000 personnes, et un autre groupe de 14,000 dispersé entre les comtés de Kent, de Lambton et de Middlesex. Comme on le sait, il y a des groupes de langue française beaucoup plus nombreux dans l'est de l'Ontario, mais ces groupes sont bien servis par les postes d'Ottawa et de Montréal.

Les arguments d'utilité publique normalement invoqués en pareils cas ne manquent pas d'apparaître dans les différents mémoires entendus à ce sujet, mais un plaidoyer plutôt original et très convaincant, formulé du point de vue strictement anglais du service public, nous a été présenté par la Ontario Modern Language Teachers Association, qui s'exprime comme suit dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission:

> La langue française occupe une place importante dans le programme d'études de toutes les écoles secondaires de l'Ontario. Cette situation éminente au programme des *high schools* s'expliquait probablement à l'origine par la proximité de la province de Québec. Avec le temps, cependant, l'étude du français s'est révélée une discipline si efficace qu'elle n'est pas loin de supplanter aujourd'hui le latin. Environ les quatre cinquièmes des étudiants qui préparent leur entrée à l'université choisissent le français comme langue à étudier au cours de la dernière année de leur cours secondaire... Nous nous rendons compte que les maîtres doivent consacrer tellement de temps à l'enseignement formel de la langue que force leur est souvent de négliger de s'assurer que chacun des 30 ou 40 élèves de leur classe possède une pratique suffisante de la langue parlée. Néanmoins, après avoir terminé leurs études de français dans nos écoles secondaires, les élèves qui vivent dans un milieu de langue française acquièrent vite une aisance de langage suffisante pour les besoins ordinaires. L'occasion d'entendre des émissions radiophoniques françaises de caractère populaire stimulerait l'intérêt des étudiants pour la langue parlée et leur vaudrait presque un séjour prolongé au milieu d'une population de langue française.
>
> Plusieurs de nos meilleurs élèves marchent à une déception certaine quand ils rencontrent des gens de langue française, et cela pour la raison très simple et très évidente que leur oreille s'est habituée au son d'une seule voix française, celle de leur maître. Cet obstacle serait largement surmonté s'il leur était donné d'entendre tous les jours des voix différentes leur parler de choses qui les intéressent. On peut imaginer

> facilement avec quel empressement les professeurs recourraient à ces émissions pour alimenter la conversation française en classe. L'enthousiasme avec lequel les étudiants parlent des émissions françaises qu'ils ont entendues à la T.S.F. et des films qu'ils ont vus au cinéma semble indiquer que les émissions dont nous parlons auraient un auditoire considérable et accueillant, particulièrement dans les centres urbains.

Le Canada a progressé loin au cours d'une génération, — et à un rythme particulièrement rapide depuis la seconde Grande Guerre, — dans la voie qui conduit à la tolérance réciproque et à la compréhension mutuelle complètes qui caractérisent aujourd'hui les régions d'ancienne colonisation où Anglais et Français se coudoient depuis des générations.

A ce sujet, la Commission signale avec plaisir un fait significatif. On a soumis à la Commission des mémoires rédigés en français, et certains témoins ont été interrogés en français dans la plupart des provinces, sans que personne chez nos divers auditeurs ait semblé trouver la chose étrange ou incongrue. Voilà qui, à notre sens, est révélateur de l'évolution qui s'est produite dans la tournure de l'esprit public au Canada depuis une génération. Reste à voir, cependant, si le Canada a atteint ce point de complète maturité nationale où l'introduction de la langue française sur les ondes de l'Ontario, — pour ne rien dire de régions aussi éloignées que celle de Vancouver-Victoria, où se trouve une population de quelque 34,000 Canadiens de langue française, — ne serait pas accueillie par une bonne majorité de la population comme un intolérable empiétement, au lieu d'être acceptée pour ce qu'elle apporterait en vérité, soit un complément de culture. Néanmoins, nous avons peut-être envers le pays le devoir de nous attaquer au cœur de la résistance. Les dirigeants de la nation faillissent à leur tâche s'ils restent aveugles ou inertes en présence de courants sains, mais sous-jacents, qui justement n'ont besoin que d'une direction éclairée et courageuse pour émerger à la surface. Aussi est-ce pourquoi tous les bons citoyens se doivent-ils d'étudier sérieusement toute initiative renfermant la promesse d'une harmonie spirituelle plus profonde entre les deux principaux groupes culturels du Canada.

Par malheur, beaucoup d'obstacles d'ordre technique et financier — surtout financier — s'opposent à l'extension du service français de radio vers la région Toronto-Hamilton et, vers le sud-ouest, dans la région de Windsor. Ces obstacles ne sont pas insurmontables, mais ils sont d'un tel ordre de grandeur qu'ils forcent à de sérieuses réflexions. Les meilleures fréquences sont toutes occupées et il serait difficile d'en

obtenir de convenables, à moins que Radio-Canada, par exemple, ne tire plus large parti de la bande de fréquence qu'occupe actuellement à Toronto le poste de base du réseau Dominion. Les transmetteurs de basse puissance et les postes-relais de courte portée, qui coûtent peu et rendent de si utiles services aux petites agglomérations, sont d'une efficacité restreinte dans les grands centres urbains en raison de la trop grande interférence électrique d'origine locale. Malgré les faiblesses qu'ils présentent dans les centres populeux, les transmetteurs de basse puissance apportent peut-être la solution la plus pratique au problème, à condition d'en placer quelques-uns de façon à bien dominer toute une zone donnée. Quoi qu'il en soit, le raccordement, peut-être à titre expérimental sur petite échelle au début, de certaines localités choisies du centre et de l'ouest de l'Ontario au réseau Français, — dont l'axe Montréal-Winnipeg-Edmonton traverse actuellement l'Ontario-Nord au nord du lac Supérieur, — est un projet qui mérite un examen attentif, et l'on devrait s'ingénier à trouver une solution technique praticable, dans le cadre de moyens financiers raisonnables. Il en pourrait bien résulter l'instrument le plus capable de réaliser au Canada, au cours de la présente génération, l'harmonie spirituelle la plus complète et l'unité nationale la plus indissoluble.

Dans les Prairies, le service radiophonique de langue française est assez satisfaisant. Il est assuré par quatre postes privés: CKSB, Saint-Boniface (Man.), CFRG, Gravelbourg (Sask.), CFNS, Saskatoon (Sask.) et CHFA, Edmonton (Alb.), branchés du quart à la moitié du temps sur le réseau français de Radio-Canada. Bien qu'ils soient propriété privée, ces quatre postes de radio ne sont pas des entreprises commerciales mais des services d'utilité publique au vrai sens du mot. Tous les quatre ont pu être lancés grâce à des dons recueillis dans les trois provinces des Prairies et dans le Québec et ils représentent ensemble un capital initial de $750,000 à $1,000,000. Les capitaux qu'on y a placés représentent des dons purs et simples à des institutions sans but lucratif dont le compte courant d'exploitation oscille entre le noir et le rouge et se trouve la plupart du temps en déficit. Les conditions d'exploitation ne permettent pas de garder des réserves en vue de la dépréciation. Leur existence même est une œuvre de dévouement continu et de sacrifices quotidiens de la part de la direction et du personnel.

Aidés par les conditions de leur raccordement à Radio-Canada, les quatre postes émetteurs de langue française des Prairies peuvent fournir à leurs auditoires un ensemble satisfaisant d'émissions d'origine locale et d'émissions en provenance du réseau. De surcroît, il y a lieu de croire que ces postes atteignent, sans effort particulier à cette fin, des auditeurs qui n'appartiennent pas à leur clientèle normale de langue française. Bien qu'ils n'aient pas fait d'enquête méthodique à ce sujet, les dirigeants de ces postes ont donné à la Commission les raisons qui les portent à croire qu'à certaines heures du jour ils vont jusqu'à doubler le nombre de leur auditoire naturel en raison de la qualité de leurs émissions musicales. Il en est aussi parmi eux qui rendent un autre service au public en donnant aux Néo-Canadiens des émissions dans leur propre langue. On a rappelé à la Commission que le professeur Duncan, de l'Université du Manitoba, a écrit dans la *Winnipeg Tribune:* «Les postes privés ne me font pas bonne impression, sauf CKSB,» le poste de langue française de Saint-Boniface. Dans le même ordre d'idées, le mémoire du conseil général de la faculté de l'United College de l'Université du Manitoba, présenté par les professeurs J. H. S. Reid et K. W. McNaught, propose qu'on fournisse aux auditeurs du réseau anglais l'avantage d'écouter certaines émissions culturelles du réseau français. Comme nous l'avons dit précédemment, il n'est pas certain que la majorité des auditeurs canadiens soit prête à bien accueillir l'initiative proposée dans le mémoire de l'United College, mais il est quand même réconfortant de constater que des voix autorisées réclament à Winnipeg comme à Toronto une base culturelle plus large pour notre régime de radio-télévision.

Bien que les quatre postes privés de langue française des trois provinces des Prairies réussissent avec des ressources assez modiques à fournir un service satisfaisant, leurs porte-parole ont laissé percer quelque trouble au sujet de l'avenir. Ils se rendent compte avec malaise que leurs branlantes sources de revenus ne leur permettent pas de faire la part de la dépréciation, ce qui sape petit à petit leur structure financière, tandis que deux facteurs nouveaux viennent contribuer à miner leur position: 1) l'établissement d'autres postes de T.S.F. dans la région, ce qui fractionne encore davantage le dollar de la publicité, et 2) l'avènement de la télévision, qui a pour effet d'enlever des auditeurs à la radio, de sorte que l'attrait de la T.S.F. comme agent de publicité s'en trouve diminué. Si l'on envisage les cinq prochaines

années, il paraît donc raisonnable de ne pas trop compter que les quatre postes de radio privés des Prairies affiliés au réseau français de Radio-Canada resteront capables de se maintenir aussi bien qu'ils l'ont fait jusqu'ici.

La situation ne pose pas de problème immédiat, mais une enquête de portée nationale sur la radio, et qui fouille assez loin dans l'avenir, se doit de signaler qu'il existe là un problème latent qui peut subitement se poser de façon aiguë, et qu'on ne saurait laisser succomber des postes privés de langue française créés non pour des fins strictes de lucre mais pour des fins de service public. La situation ne requiert aucun soin à l'heure actuelle et l'on peut sans inconvénient la laisser de côté, mais on ne doit pas oublier qu'elle peut surgir brusquement de l'ombre au moment le plus inattendu et qu'il faudra alors réagir promptement et dans un esprit positif.

Les auteurs de mémoires entendus dans les Prairies et les porte-parole de certains groupements de langue française qui ont leur siège dans la province de Québec ont posé avec instance la question du temps qu'il conviendrait de réserver aux programmes français de télévision à Winnipeg et aux programmes français de radio et de télévision dans la région de Vancouver.

Le poste de télévision de Radio-Canada à Winnipeg, CBWT, consacre deux heures consécutives le dimanche après-midi à des émissions françaises faites surtout de vieux films de long métrage. A juger de l'ensemble des représentations faites à la Commission, il semble qu'une émission française d'une heure par jour constituerait une part plus équitable sous le régime du canal unique de télévision, et que, si l'on passait à un régime de deux canaux ou plus, deux heures d'émission par jour, — une heure dans l'après-midi et une heure dans la soirée, — le tout fragmenté de façon convenable, constitueraient un service raisonnable de télévision en français. A Vancouver, les postes de T.S.F. et de télévision de Radio-Canada ne diffusent pas d'émissions françaises à l'heure actuelle. On a demandé une demi-heure par jour de télévision et quatre ou cinq heures par semaine de T.S.F., une partie des heures de la radio étant consacrée à deux bulletins quotidiens de nouvelles, avec répartition appropriée du reste du temps sur l'après-midi et la soirée.

Par malheur, les requêtes visant à prolonger les émissions françaises de télévision à Winnipeg et à inaugurer un service assez restreint

de radio et de télévision françaises à Vancouver, se heurtent non seulement à des difficultés d'ordre technique, — qui, cependant, ne sont pas insurmontables, — mais aussi à la répugnance que le public canadien entretient à l'égard des postes bilingues qui, en dernière analyse, ont la réputation de ne donner pleine satisfaction à personne. Toutefois, ce sentiment d'aversion n'est peut-être pas aussi profond qu'on l'a représenté ni si irréductible qu'on pourrait le craindre, pourvu qu'on procède avec patience et adresse. A l'appui de cette opinion optimiste, on peut citer le fait que, sur les 25 postes de T.S.F. du réseau Français, huit au moins consacrent une partie de leur temps pendant toute l'année, — et une douzaine ou davantage en consacrent une partie au cours des mois de la saison du tourisme, — à la diffusion de bulletins de nouvelles en anglais dans des régions où une très mince population de langue anglaise serait mal desservie ou ne jouirait d'aucun service du tout. D'autre part, le poste anglais de télévision de Timmins (Ontario) consacre 15 p. 100 de son temps à la diffusion d'émissions en français sans rencontrer d'autre objection que le désir bien naturel qu'éprouvent tous les téléspectateurs de recevoir toutes les émissions de leur poste dans leur propre langue. Le poste de télévision qu'on doit ériger dans la région québecoise de Rouyn-Noranda a consenti à consacrer les trois cinquièmes de son temps à des émissions en français et il compte y trouver son profit. Il est d'autres exemples de postes de T.S.F. bilingues qui réussissent bien, et sans récrimination sérieuse de la part du public, dans les régions minières du Nord-Ouest du Québec et du Nord-Est de l'Ontario, où les frontières linguistiques chevauchent jusqu'à un certain point.

En résumé, on peut conclure que toute réaction contre l'emploi de deux langues par un poste donné de T.S.F. ou de télévision, — et l'on a observé cela aussi bien chez les auditeurs et les téléspectateurs de langue anglaise que de langue française,— trouve sa cause peut-être moins dans les principes ou les préjugés que dans le désir bien humain d'être desservi à toute heure dans la langue de son choix. De là vient la répugnance à accorder à une autre langue une partie d'un horaire que plusieurs, dans le cas de la télévision, trouvent déjà trop court. On surmonterait peut-être beaucoup plus aisément cette répugnance si l'on abandonnait le régime du canal unique pour la télévision.

Il n'est donc pas déraisonnable, par conséquent, de conclure que s'il importe d'éviter la dualité de langage à la radio et à la télévision

où cela est possible, il ne s'ensuit pas qu'il faille y renoncer absolument s'il est des raisons majeures d'agir autrement — et apporter le service public et national à des groupes importants de la population est une de ces raisons majeures. Aussi la Commission estime-t-elle que Radio-Canada devrait chercher à fournir plus d'émissions de télévision en langue française, et des émissions de meilleure qualité, aux citoyens de langue française de la région de Winnipeg, et étudier en temps opportun, quoique l'affaire soit moins pressante, le problème de la radio-télévision française à Vancouver, en vue d'apporter à cette région des bulletins de nouvelles et un service élémentaire. Tout cela, bien entendu, est sujet à des contraintes techniques et financières qui sont particulièrement rigides dans le cas de la télévision. Mais, quelles que soient les difficultés, on ne saurait nier que, si peu que progresse le Canada dans la direction que nous avons tracée, les Canadiens se trouveront en fait fort avancés dans la voie qui conduit à la complète harmonie des esprits et à l'union nationale.